République

du Niger

Système des Nations Unies

Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF)

NIGER 2014 – 2018

Unis dans l'Action

Liste des Sigles et Abréviations

AGR	Activités Génératrices de Revenus
AIEA	Agence Internationale de l'Energie Atomique
ARMP	Agence de Régulation des Marchés Publics
BM	Banque Mondiale
BIT	Bureau International du Travail
CPAP	Plans d'Action de Programmes de Pays
CPD	Documents de Programmes de Pays
CTIA	Comité Technique Inter-Agences
DaO	Delivering As One
DGPP	Déclaration du Gouvernement en matière de Politique de Population
DNPGCCA	Dispositif National de Prévention et de Gestion des Catastrophes et Crises Alimentaires
DPP	Déclaration de la Politique de Population
FACE	Formulaire d'Autorisation de financement et de Confirmation des Dépenses
FAO	Organisation pour l'Agriculture et l'Alimentation
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FEM	Fonds Mondial pour l'Environnement
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GOSNU	Groupe des Opérations des Nations Unies
GTE	Groupes de Travail Elargis
HACT	Approche Harmonisée de Remise d'Espèces aux Partenaires d'Exécution
I3N	Initiative « les Nigériens Nourrissent les Nigériens »
IDH	Indice de Développement Humain
IEC	Information, Education, Communication
INS	Institut National de la Statistique
MCC	Millenium Challenge Corporation
NIM	National Implementation Modality (Modalité de mise en œuvre nationale)
NU	Nations Unies
OCDE/CAD	Organisation Commune pour le Développement Economique / Comité d'Aide au Développement
OCHA	Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONU-FEMMES	Organisation des Nations Unies pour les Femmes
ONU-Habitat	Programmes des Nations Unies pour les Etablissements Humains
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OSC	Organisations de la Société Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAP	Plans d'Actions Prioritaires
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement

PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPA	Parité de Pouvoir d'achat
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PTME	Protection contre la Transmission Mère Enfant
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SDRP	Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté
SE	Suivi-Evaluation
SNU	Système des Nations Unies
SR	Santé de la Reproduction
SSB	Services Sociaux de Base
UE	Union Européenne
UN	United Nations
UNCDF	UN Capital Development Fund
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNODC	Organisation des Nations Unies contre le Crime et la Drogue
USA	United States of America
VIH/sida	Virus d'Immuno-Déficience Humaine/Syndrome d'Immuno-Déficience Acquise

Avant-Propos

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) est conçu pour renforcer la synergie, la cohérence, l'unité d'action et la coordination des activités opérationnelles des Nations Unies et leur alignement sur les politiques et orientations nationales, conformément à la Déclaration de Paris.

Ce plan stratégique constitue ainsi le cadre unifié des interventions du Système des Nations Unies (SNU) au niveau des pays. Dans cet esprit, l'UNDAF 2014-2018 a été formulé, sous le leadership conjoint du Système des Nations Unies et du Gouvernement du Niger, en étroite collaboration avec les acteurs de la société civile et les partenaires techniques et financiers dans un processus ouvert, participatif, inclusif et itératif.

La formulation de l'UNDAF 2014-2018 est intervenue dans un contexte marqué par l'élaboration du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015 et l'amorce des réflexions sur la « Vision Prospective Niger 2035 », les discussions sur le post-2015 et le post Rio+20. Le PDES constitue aujourd'hui le cadre unique de référence pour les interventions de développement au Niger et vise à promouvoir le bien-être économique, social et culturel de la population et l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

L'UNDAF 2014-2018 a été formulé à la suite de l'adoption du PDES 2012-2015. Il s'appuie aussi sur les leçons tirées du bilan de la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté 2008-2012 (SDRP) et les résultats de la revue à mi-parcours de l'UNDAF 2009-2013. S'appuyant sur cette analyse de la situation et aligné sur le PDES incluant notamment l'initiative 3N, « les Nigériens Nourrissent les Nigériens » et la stratégie de sécurité et de développement dans les zones sahélo – sahariennes du Niger, l'UNDAF 2014-2018 représente le cadre régissant la contribution des Nations Unies à l'atteinte des objectifs de développement du Niger en général et des objectifs des documents stratégiques du pays en particulier. Le document est structuré autour des trois domaines de coopération que sont : (i) la résilience ; (ii) le développement social et le capital humain ; (iii) la gouvernance, la paix et la sécurité.

Ces centres de convergence, d'intérêt et d'action, définis sur la base d'un consensus entre le Gouvernement du Niger, la société civile, les partenaires techniques et financiers et le SNU constituent le socle des interventions du SNU pour les cinq prochaines années. Ce travail important pour définir les lignes directrices de nos interventions communes et concertées pour une amélioration significative des conditions de vie des populations nigériennes, jeunes et vieux, hommes et femmes, des villes comme des campagnes, est le fruit d'un processus conjoint et dynamique. Ce processus a impliqué l'administration nigérienne, les acteurs de la société civile, le secteur privé, les ONG, les représentants des régions et les experts du SNU. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude. Ensemble, pour une action efficiente pour la promotion des Nigériens et du Niger !

Amadou Boubacar CISSE
Ministre d'Etat, Ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire

Fodé NDIAYE
Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Niger

Table des matières

Liste des Sigles et Abréviations 1
Avant-Propos 5
Déclaration d'Engagement de l'Equipe Pays du Système des Nations Unies au Niger 7
Résumé analytique 10
Carte administrative du Niger 13
Situation des Indicateurs Socio-économiques et démographiques 13
Evolution des principaux indicateurs de suivi des progrès vers l'atteinte des OMD 14

PARTIE 1 : INTRODUCTION 15
1.1. Contexte 15
1.2. Processus d'élaboration de l'UNDAF 18
1.2.1. Orientation 18
1.2.2. Vision commune alignée sur les priorités nationales 18
1.2.3. Planification stratégique de l'UNDAF 19
1.2.4. Formulation et validation de l'UNDAF 19

PARTIE 2 : LES RESULTATS ATTENDUS DANS LES DIFFERENTS DOMAINES DE COOPERATION 19
2.1. Domaines de coopération 19
2.1.1. Résilience : Sécurité alimentaire et nutritionnelle, gestion environnementale, prévention et gestion des risques et catastrophes 21
2.1.2. Développement social et Capital humain 23
2.1.3. Gouvernance, paix et sécurité 25
2.2. Thèmes transversaux 28
2.3. Programmes et programmation conjoints 28

PARTIE 3 : CADRE DES RESSOURCES DE L'UNDAF 30

PARTIE 4 : MECANISMES DE GESTION ET DE COORDINATION DE L'UNDAF 31
4.1 Partenariat et mobilisation des ressources 31
4.2 Mécanismes de Coordination 31
4.3 Arrangements de gestion 32
4.4 Stratégie de Communication 32

PARTIE 5 : CADRE DE SUIVI - EVALUATION 33
5.1 Objectif du suivi/évaluation 33
5.2 Dispositif de suivi - évaluation de l'UNDAF 33

5.2.1 Organes de suivi - évaluation 33
5.2.2 Outils de suivi/évaluation..... 34

ANNEXES 28
Annexe 1 : Matrice des résultats, de suivi et d'évaluation de l'UNDAF 2014-2018..... 29
Annexe 2 : Calendrier de Suivi et d'Evaluation de l'UNDAF 2014-2018 48
Annexe 3 : Liste des Participants aux travaux de formulation de l'UNDAF 51
3.1. Liste des membres du Comité Technique Inter-Agences (CTIA)..... 51
3.2. Membres des groupes de travail sur les Domaines de Coopération et Effets UNDAF 52

Déclaration d'Engagement de l'Equipe Pays du Système des Nations Unies au Niger

Considérant le Plan Cadre des Nations Unies d'Assistance au Développement 2014-2018 aligné sur le PDES 2012-2015, visant à promouvoir le bien-être économique, social et culturel de la population et l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ;

Partageant avec les autorités nationales, la vision du développement portée par le PDES et fondée sur *« l'édification d'un pays émergent, bâti sur une économie dynamique, diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, une République moderne, démocratique, citoyenne et bien gouvernée, une Nation riche par sa culture et ses valeurs partagées, une société ouverte sur le monde et attachée au savoir et à l'innovation technologique, prospère, équitable, solidaire, unie et en paix, engagée à favoriser l'intégration africaine » ;*

Tenant compte des principes normatifs de programmation, à savoir, i) l'approche basée sur les Droits Humains ; ii) le Genre ; iii) la durabilité environnementale ; que nous faisons nôtres et considérons comme axes transversaux dans notre planification stratégique ;

Considérant comme notre responsabilité d'appuyer le Gouvernement dans la fourniture de services aux communautés ciblées dans une approche de gestion axée sur les résultats tout en promouvant le renforcement des capacités locales, régionales et nationales ;

Nous, Représentants des Agences, Fonds, Programmes et Institutions spécialisées du Système des Nations Unies, sur la base de nos mandats respectifs et de nos avantages comparatifs, nous engageons, aux côtés du Gouvernement du Niger, à :

- Appuyer la mise en œuvre de l'UNDAF dans nos zones d'intervention à travers : i) le renforcement de la résilience des communautés ; ii) l'appui au développement social et à la promotion du capital humain ; et iii) la promotion de la gouvernance, de la paix et de la sécurité ;

- Traduire le concept de résilience, idée force de l'UNDAF 2014-2018, en actions programmatiques conjointes dans nos zones d'intervention afin de sortir de la logique d'urgence en renforçant les capacités des communautés à anticiper les chocs, risques et à prendre conscience des vulnérabilités, afin de mieux les gérer, par le renforcement de leurs capacités d'absorption, d'adaptation, d'innovation et de recouvrement ;

- Soutenir toutes les initiatives, politiques et programmes concourant à améliorer le bien-être économique, social et culturel des populations partout où nous interviendrons ;

- Renforcer la cohérence et la synergie de nos interventions à travers, d'une part, la formulation et l'exécution d'un plan d'action biennal et glissant de l'UNDAF et d'autre part, le développement d'actions et de programmes conjoints ;

- Mettre en œuvre les outils de simplification/harmonisation des procédures disponibles dans le cadre de la réforme des Nations Unies en renforçant l'utilisation des services communs et en privilégiant l'approche harmonisée de transfert de cash pour les agences l'utilisant.

Page de signature

S.E.M Amadou Boubacar CISSE Ministre D'Etat, Ministre du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire de la République du Niger	**M. Fodé NDIAYE** Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Niger
M. Dazhu YANG Directeur de la Division de l'Afrique, Département de la Coopération Technique de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA)	**M. Aboubaker Doualé WAISS** Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture(FAO)
M. François MURANGIRA Directeur du Bureau Sous Régional de l'Afrique de l'Ouest (ILO / BIT)	**M. Aboubacry Dembo LOM** Directeur du Bureau Sous Régional a.i. pour l'Afrique de l'Ouest de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)
M. Dieudonné BAMOUNI Chef de Bureau pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA)	**Mme Abibatou WANE** Chef de Mission de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)
Dr Assimawè PANA Représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé au Niger (OMS)	**Mme Joséphine ODERA** Directrice Régionale ONU-FEMMES
Mme Félicité Nsabimana NDIRIMA Coordonnateur de Pays (ONUSIDA)	**M. Benoit THIRY** Représentant et Directeur Pays du Programme Alimentaire Mondial (PAM)

M. Marc BICHLER Secrétaire Exécutif United Nations Capital Development Fund (UNCDF)	**M. Guido CORNALE** Représentant Résident du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)
M. Fodé NDIAYE Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	**Mme Ann Thérèse NDONG-JATTA** Directrice du Bureau Régional pour le Développement de l'Education en Afrique (BREDA-UNESCO)
Mr. Mounkaila Goumandakoye, Représentant et Directeur Régional du PNUE en Afrique	**Mme Monique CLESCA** Représentante du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)
Mr Pierre JULLIEN Directeur Pays. Cote d'Ivoire - Sénégal	**Mme Axumite GEBRE-EGZIABER** Directrice du Bureau Régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU - HABITAT)
M. Patrick KORMAWA Représentant Résident au Nigéria et auprès de la Commission de la CEDEAO. Directeur du bureau régional de l'Afrique de l'Ouest	**Karl Steinhaker** Représentant UNHCR

Résumé analytique

1. Pays enclavé situé à plus de 1 000 km du port maritime le plus proche, le Niger est un pays sahélien de l'Afrique de l'Ouest, au climat aride et caractérisé par un niveau de développement bas. Son Indice de Développement Humain (IDH) de 0,304 le situe au 186ème rang ex-aequo sur 187 pays selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2013. Le revenu brut par habitant, en Parité de Pouvoir d'achat (PPA), estimé à 701 US $ en 2012 est l'un des plus bas au monde. En vue d'accélérer les progrès économiques et sociaux, le Niger a restauré la fonction de planification stratégique du développement et élaboré avec l'appui de ses partenaires, le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012-2015), basé sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

2. En réponse aux priorités définies dans le PDES 2012-2015, le Système des Nations Unies a, en étroite collaboration avec le Gouvernement, la Société Civile et les autres acteurs nationaux, élaboré le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) 2014-2018. Ce Plan Cadre est le résultat d'un processus participatif et dynamique piloté conjointement par l'Equipe de Pays et le Gouvernement. Ce processus itératif a impliqué les Agences, Fonds, Programmes et Institutions Spécialisées, résidentes et non résidentes, sous la supervision de l'Equipe des Directeurs Régionaux et avec l'appui du Staff College du SNU. Outre les techniciens du SNU, les représentants du Gouvernement, de la société civile, des régions et des autres partenaires techniques et financiers ont pleinement participé au processus.

3. Les principales étapes de ce processus inclusif ont été : i) la définition d'une feuille de route à travers la note d'orientation stratégique de l'UNDAF ; ii) la pré-planification stratégique pour dégager une vision commune alignée sur les priorités nationales à la lumière de la réforme des Nations Unies et sur la base des orientations du PDES ; iii) la planification stratégique pour convenir avec les partenaires des domaines de coopération prioritaires et formuler les effets UNDAF ; iv) la formulation, la validation et le contrôle de qualité de l'UNDAF et sa signature avec le Gouvernement.

4. L'UNDAF 2014-2018 est aligné sur le PDES 2012-2015 que l'Equipe de Pays a choisi d'utiliser pour déterminer ses domaines prioritaires de coopération, sans passer par l'étape d'un Bilan Commun de Pays. Cette démarche est d'autant plus justifiée que le SNU a largement participé et contribué au processus d'analyse et de formulation du PDES. La revue de l'UNDAF permettra de le réajuster à tout nouveau document d'orientation stratégique à la fin de la mise en œuvre du PDES en 2015.

5. Se fondant sur la Déclaration du Millénaire avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Partenariat global de Busan, le Plan d'action d'Istanbul pour les Pays les Moins Avancés, le PDES incluant l'Initiative 3N « les Nigériens nourrissent les Nigériens » et tenant compte de ses avantages comparatifs mis en évidence par les réflexions issues de la retraite de pré-positionnement stratégique du SNU en septembre 2012, l'Equipe Pays, de manière consensuelle avec le Gouvernement, la société civile et les autres acteurs nationaux, a défini trois domaines de coopération prioritaires : i) Résilience : sécurité alimentaire et nutritionnelle, gestion environnementale, prévention et gestion des risques et catastrophes ; ii) Développement social et Capital humain ; iii) Gouvernance-paix-sécurité.

6. Ces domaines prioritaires sont déclinés en cinq (5) effets UNDAF : i) D'ici à 2018, les ménages vulnérables et les communautés ciblés augmentent leur résilience en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'environnement, de catastrophes et d'inclusion socio-économique ; ii) D'ici à 2018, les

institutions nationales, régionales et locales appuyées utilisent des systèmes et mécanismes adaptés pour la prévention/gestion des risques/catastrophes, la gestion durable de l'environnement et de la sécurité alimentaire; iii) D'ici à 2018, les populations vulnérables dans les zones d'intervention utilisent de manière accrue les services sociaux de base incluant les systèmes de protection sociale et de maîtrise de la croissance démographique ; iv) D'ici à 2018, les institutions nationales et locales, les communautés et les groupes ciblés appliquent les principes de bonne gouvernance et de consolidation de l'Etat de droit ; v) D'ici à 2018, les institutions nationales et locales appuyées et les communautés ciblées assurent la sécurité des biens et des personnes et le fonctionnement des mécanismes de consolidation de la paix.

7. Dans la mise en œuvre de l'UNDAF 2014-2018, le genre, les droits humains et la durabilité environnementale constituent les thèmes transversaux. L'Equipe de Pays prône également une approche fondée sur le plaidoyer, la communication, la mobilisation sociale et le renforcement des capacités en vue de contribuer de manière significative à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015 et de l'agenda de développement post-2015.

8. Tenant compte des thèmes transversaux retenus, l'UNDAF 2014-2018, avec ses cinq (5) effets traduits en vingt-deux (22) produits pays, couvre l'ensemble des OMD et les différents axes stratégiques du PDES. Ainsi, les résultats attendus de ces effets et produits sont une contribution efficace et significative des Nations Unies à la réponse nationale aux défis identifiés dans le PDES.

9. Dans l'appui aux priorités nationales, les avantages comparatifs du SNU résident dans ses capacités d'analyse stratégique, d'aide à la formulation des stratégies et programmes et de mise en œuvre d'interventions coordonnées et ciblées sur le terrain. Sur la base du renforcement des capacités et de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), le SNU soutient les actions menées par le Gouvernement de manière synergique et complémentaire avec les autres partenaires à la faveur d'un effort renforcé de programmation conjointe ou de programmes conjoints, en fonction du contexte, en visant l'atteinte de résultats mesurables.

10. Les ressources programmables de l'UNDAF 2014-2018 sont estimées à 969,28 millions de dollars. Elles se répartissent comme suit : 682,74 millions de dollars, soit 70,4% pour le domaine de la résilience : sécurité alimentaire et nutritionnelle, gestion environnementale, prévention et gestion des risques et catastrophes ; 213,89 millions de dollars, soit 22,1% pour le domaine développement social et capital humain ; et 72,64 millions de dollars, soit 7,5% pour le domaine de la gouvernance-paix-sécurité. Outre ces ressources propres et mobilisables, le SNU jouera un rôle catalyseur dans la recherche de ressources additionnelles et l'établissement de nouveaux partenariats stratégiques.

11. La mise en œuvre et la gestion de l'UNDAF requièrent des efforts de coordination et d'harmonisation, tant au sein du SNU qu'avec ses partenaires nationaux et internationaux. Se fondant sur les principes de l'appropriation nationale, de l'harmonisation des procédures et de la réduction des coûts de transaction recommandés par la Réforme des Nations Unies et la Déclaration de Paris, l'Equipe de Pays compte renforcer l'exécution nationale et promouvoir l'Approche Harmonisée de remise d'espèces aux partenaires nationaux (HACT), avec les quatre agences ci-après : PNUD, UNFPA, UNICEF et PAM.

12. L'alignement de l'UNDAF sur le PDES implique aussi l'utilisation des mécanismes nationaux de coordination et de suivi - évaluation. Tout en adhérant au dispositif institutionnel de suivi - évaluation

du PDES, le mécanisme de coordination et de suivi de l'UNDAF repose sur : i) un Comité de pilotage de haut niveau composé de l'Equipe de Pays et des membres du Gouvernement; ii) un Comité technique conjoint composé du Comité Technique Inter Agences et des représentants de l'Administration ; iii) les trois groupes de travail sur les domaines de coopération, le groupe suivi/évaluation et les autres groupes thématiques. En outre, le SNU va davantage renforcer sa coopération avec les autres PTF notamment au sein des différents cadres de concertation des partenaires techniques et financiers.

13. Les indicateurs de suivi - évaluation de l'UNDAF sont définis sur la base des effets UNDAF et des produits de programmes de pays. Ils prennent comme référence ceux des OMD et du PDES ou ceux qui résultent d'études de référence conduites. Il s'agit d'un noyau d'indicateurs pertinents pour mesurer la contribution de l'UNDAF à la réalisation des OMD et des axes stratégiques du PDES.

14. Le présent UNDAF constitue le cadre de référence pour les interventions des Agences des Nations Unies, résidentes et non résidentes au Niger, pour la période 2014-2018.

Carte administrative du Niger

Situation des Indicateurs Socio-économiques et démographiques

Secteur/Indicateurs	2011	Cibles 2015[1]
Macro-économie		
Croissance du PIB réel (%)	2,1	8,0 (PDES)[2]
PIB per capita (US$, PPA)	701 (2012)	>1 000 (OMD)
Epargne domestique en % du PIB	15,7	14,9 (PDES)
PIB per capita au prix courant du marché (US$)	344 (2008)	356 (PDES)
Formation Brute de capital en % du PIB	41,1	44,7 (PDES)
Exportations de biens et services en % du PIB	18,8	27,0 (PDES)
Importations de biens et services en % du PIB	44,2	33,7 (PDES)
Pauvreté et bien-être		
Incidence de la pauvreté monétaire (%)	59,5 (2008)	31,5 (OMD)
Taux de malnutrition globale aiguë (2012)	14,8%	<15%[3]
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans (%)	36,4 (2012)	18 (OMD)
Démographie		
Indice synthétique de fécondité	7,6 (2012)	
Secteurs clés		
Secteur primaire (Agriculture) —Croissance %	-3,1	7,4% (PDES)
Secteur secondaire (Industrie) — Croissance %	4,3	12,6% (PDES)
Eau : Taux de couverture en eau potable (%)	50,1 (2008)	85 (OMD)
Télécommunications : Abonnés au téléphone mobile (%)	20,6 (2008)	
Education : Taux Net de Scolarisation primaire (%)	67,2 (2011)	100
Alphabétisation des adultes (%)	29 (2008)	45
Santé : Couverture sanitaire (%)	71,1 (2008)	80 (PDES)

[1] 2015 = Cible OMD
[2] Le scénario de base du PDES vise un taux de croissance annuelle moyenne de 8% à l'horizon 2015.
[3] Le seuil d'urgence est de 15%.

Evolution des principaux indicateurs de suivi des progrès vers l'atteinte des OMD

Objectifs	Principales cibles retenues	Principaux indicateurs retenus	Niveau de référence	Niveau Rapport 2010	Niveau retenu 2012	Niveau tendanciel 2015	Objectif OMD 2015
1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	1.A. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1.1 Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (%)	63 (1993)	59,5 (2008)	59,5 (2008)	55,0	31,5
2. Assurer une éducation primaire pour tous	2. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	2.1 Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	18 (1990)	58,6 (2008)	67,2(2011)	82,0	100,0
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	3.A. Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements, primaire et secondaire, d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	3.1 Rapport filles/ garçons :(%)					
		- Dans le primaire	62,5 (1997)	75,88 (2008)	82 (2011)	90,0	100,0
		- Dans le secondaire	58 (1997)	61 (2008)	63 (2011)	53,8	100,0
		- Dans le supérieur	34 (2004)	41 (2008)	43 (2010)		100,0
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	4.A. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	4.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (‰)	318,2 (1992)	198,0 (2006)	127 (2012)	106,1	108,7
5. Améliorer la santé maternelle	5.A. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	5.1 Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances)	652 (1992)	648 (2006)	554 (2010)	526,7	175,0
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies	6.A. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	16. Taux de prévalence du VIH/sida des 15-49 ans	0,87 (2002)	0,7 (2006)	0,4 (2012)	> 0,4	> 0,7
7. Assurer un environnement durable	7.A. Intégrer les principes de Développement Durable dans les politiques nationales de développement et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources	7.1 Proportion des zones forestières (%)	8,3 (1990)	5,4 (2008)	5,1 (2010)	>5,0	12,5
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	8.B. S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés	22. Aide publique au développement en % du PIB	16 (1990)	5,9 (2008)	6,2 (2010)		

Source : PDES 2012-2015/RNOMD2012/PNUD/ONAPAD

Partie 1 : Introduction

1.1. Contexte[4]

1. Le Niger est un pays enclavé situé en Afrique Occidentale dans la zone de climat tropical sec. Il a une superficie estimée à 1 267 000 km² dont les 2/3 sont désertiques et situés en zone septentrionale saharienne. Le pays est limitrophe de l'Algérie, de la Libye, du Tchad, du Nigéria, du Bénin, du Burkina Faso et du Mali. Le Niger a une population estimée à 17,1 millions d'habitants en 2012, dont 48,6% a moins de 15 ans. Environ 4 nigériens sur 5 vivent dans les zones rurales. Le Niger est classé parmi les pays les plus pauvres du monde, avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,295 dans le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2013, le positionnant à la 186ème place ex-aequo sur 187 pays classés. Le revenu brut par habitant est aussi l'un des plus faibles au monde, soit 701 US $ en 2011.

2. L'économie nigérienne est peu diversifiée et se caractérise par sa forte dépendance au secteur primaire agricole et sa grande vulnérabilité aux aléas climatiques. Le taux de croissance moyen annuel du PIB réel sur la période 2009-2011 est inférieur à 5%, ce qui est insuffisant au regard du taux de croissance de la population (3,3% par an) pour espérer réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015. La croissance économique est très volatile du fait notamment d'une instabilité de la pluviométrie dans le temps et dans l'espace. L'activité économique est largement dominée par le secteur informel qui contribue pour 70% au Produit Intérieur Brut (PIB). L'examen de la structure du PIB au coût des facteurs met en évidence la prépondérance du secteur primaire, avec un poids de 46%, suivi par le secteur tertiaire qui représente 38% contre 16% pour le secteur secondaire, dominé par l'exploitation de l'Uranium (l'exploitation récente du pétrole devrait néanmoins revaloriser la contribution de ce secteur au PIB). Le Niger est fortement tributaire de l'aide extérieure, qui reste cependant très faible par rapport aux besoins de financement des OMD.

3. De multiples défis économiques, sociaux, environnementaux et sécuritaires pèsent lourdement sur l'atteinte des OMD. En effet, les contingences liées à la sécheresse occasionnent des crises alimentaires et nutritionnelles et accroissent la vulnérabilité chronique d'une large part de la population surtout en milieu rural. A cela s'ajoutent les inondations, les invasions acridiennes et l'afflux important de réfugiés dans des localités déjà fragilisées par la crise alimentaire. L'impact conjugué de ces différents facteurs se reflète notamment dans les fluctuations de croissance du PIB, rendant difficilement réalisable la contrainte minimale d'un taux annuel de croissance de 7% requis pour réduire significativement la pauvreté au Niger. Au regard de l'ampleur et de la récurrence des crises et des stratégies de survie extrêmes qu'adoptent les communautés pour y faire face, l'amélioration de la résilience[5] des communautés apparaît comme une priorité pour briser le cercle vicieux des chocs et crises humanitaires, leurs effets induits sur la précarité des conditions de vie des populations et pour promouvoir l'autonomisation et le développement économique.

4. Au rythme actuel de progression des indicateurs, seuls les objectifs de réduction de la mortalité infanto-juvénile et de réduction de la prévalence de certaines maladies comme le sida, pourront être atteints à

[4] La partie « Défis » et « Stratégies Nationales » concernant les différents domaines de coopération a été extraite du PDES 2012-2015

[5] L'UNISDR (2009) définit la résilience comme « la capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société, exposé à des risques, de résister, d'absorber, de s'adapter et de recouvrer des effets d'un risque à temps et de manière efficace, incluant la préservation et la restauration des structures et des fonctions de base essentielles ». Nous y ajouterons la capacité d'anticipation et d'innovation.

l'horizon 2015. La situation par OMD est la suivante : (i) **OMD 1** : persistance de la pauvreté et de la faim en raison d'une structure de la production dominée par une agriculture de subsistance fortement dépendante des aléas climatiques, à faible productivité et qui occupe près de 80% de la population dans un contexte de croissance démographique forte. En effet, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est de 59,5% en 2008[6]. Phénomène rural d'une part, cette pauvreté est d'autre part plus marquée chez les femmes, du fait des inégalités et iniquités de genre ; (ii) **OMD 2** : accès insuffisant à l'éducation, un frein au développement social. L'incidence de la pauvreté est l'un des facteurs expliquant la faiblesse du capital humain malgré une progression notable du taux net de scolarisation estimé à 71% en 2011. Un autre défi qui mine le système éducatif est lié à la mauvaise qualité de l'enseignement surtout au niveau du cycle primaire et le maintien des inégalités de genre en matière d'accès à l'éducation avec un écart de 17 points de pourcentage entre les taux de scolarisation des filles et des garçons qui se maintient depuis plus de 10 ans ; (iii) **OMD 3** : progrès insuffisants en raison des rigidités socioculturelles qui s'opposent à l'éducation de la femme et à son autonomisation. Malgré des mesures comme la loi sur les quotas, la participation des femmes demeure encore faible en 2011, dans toutes les sphères de prise de décision; (iv) **OMD 4** : progrès importants à consolider dans la réduction de la mortalité infantile. En effet, la mortalité infantile a enregistré une baisse de 36% entre 2006 et 2012 en s'établissant à 127 pour mille naissances en 2010 après un niveau de 198 pour mille en 2006. Cependant, malgré la baisse des indicateurs de mortalité et de malnutrition, les efforts doivent être renforcés. De 43,6% en 2006, le taux d'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans, a certes baissé à 36,4% en 2012, mais demeure à un seuil très élevé. Cette situation est en partie due à la récurrence des crises alimentaires, à la faiblesse des mesures de prévention de la malnutrition et à la persistance de certaines pratiques peu favorables à une nutrition saine et équilibrée des enfants; (v) **OMD 5** : la mortalité maternelle est encore l'une des plus élevées au monde avec un niveau estimé à 554 pour 100 mille naissances vivantes en 2010. Cette situation s'explique par le faible recours aux formations sanitaires pendant la grossesse et surtout pendant l'accouchement, le faible ratio médecin, infirmier, sage-femme par habitant particulièrement en milieu rural, et la persistance du mariage précoce et de l'analphabétisme des mères ; (vi) **OMD 6** : progrès dans la lutte contre le VIH/SIDA, mais forte mortalité liée au paludisme. Cette situation est essentiellement due à la pauvreté, à l'analphabétisme et au faible accès aux services de prévention ; (vii) **OMD 7** : pressions négatives du changement climatique et poids des contraintes environnementales. Par ailleurs, le taux d'accès à l'électricité est de 9,3% en 2008, tandis que la quasi-totalité des ménages (96,4%) utilise le bois et/ou le charbon de bois comme principal combustible domestique, ce qui contribue à l'accélération de la déforestation du pays; (viii) **OMD 8 :** il est nécessaire de renouveler le partenariat mondial pour le développement. A cet effet, il faut tirer les leçons du niveau de mobilisation effective des ressources et de leur absorption. Malgré les annonces de la table ronde de Bruxelles en 2007, le pourcentage des conventions signées n'a pas été à la hauteur des attentes pour un financement optimal des programmes de développement économique et social. La question de la capacité d'absorption a été à nouveau soulignée au cours de la table ronde de Paris en novembre 2012 qui a permis d'avoir des engagements de plus de 100% du gap de financement du PDES (4,8 milliards de dollars sur 4,7 milliards de dollars de besoins). Le SNU a fortement appuyé l'élaboration des documents et la préparation et la tenue de la table ronde.

5. La situation d'insécurité qui prévaut dans le nord du pays constitue un facteur de risque pour le développement économique et social de la région. Elle contribue à exposer les populations aux crises humanitaires récurrentes et accentue la dégradation des indicateurs socio-économiques (santé, éducation, emploi, revenus, etc.) dans la région tout en pesant lourdement sur les finances publiques. Carrefour entre le nord et le sud du continent, avec de vastes étendues désertiques difficiles à contrôler, le territoire nigérien est à l'instar des pays de la bande saharienne propice aux trafics illicites, notamment d'armes et de stupéfiants. Ces trafics alimentent l'insécurité et rendent la situation particulièrement préoccupante

6 Source : Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB) ; 2005.

dans le nord du pays où se concentrent les exploitations minières vitales au développement économique du pays. Le phénomène le plus récent en la matière constitue le problème sécuritaire né des troubles sociopolitiques que connaît le Mali et de la guerre en cours, ce qui représente une menace pour les États voisins comme le Niger, en l'absence de toute mesure de renforcement du climat social et sécuritaire et de surveillance des frontières nationales.

6. Les principaux défis auxquels est confronté le Niger sont : le faible développement du capital humain, la dégradation de l'environnement et le changement climatique, la forte croissance démographique, la faible croissance économique, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, l'insécurité globale dans le pays et l'impact des problèmes sécuritaires dans les autres pays voisins, notamment sous forme de flux migratoires (retour en masse de Nigériens au pays, arrivée des nombreuses vagues de réfugiés et arrivée de migrants d'autres pays), de difficultés de développement dans certaines régions et de tensions sur les finances publiques.

7. En réponse à ces multiples défis, dont ceux de l'atteinte des OMD à l'horizon 2015 et conformément à son adhésion à la Déclaration du Millénaire et aux Conclusions du Sommet mondial de 2005, le Gouvernement du Niger a élaboré de manière participative le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012-2015) incluant l'Initiative 3 N (« Les Nigériens Nourrissent les Nigériens »), basé sur une vision à moyen terme du développement économique et social, la stratégie de développement sahélo-saharien (SDS) et d'autres stratégies sectorielles. Le Gouvernement vise à travers le PDES à éradiquer la pauvreté et la vulnérabilité des populations et créer des richesses dans un environnement favorisant la bonne gouvernance dans la répartition équitable des fruits de la croissance.

La vision du PDES est *« L'édification d'un pays émergent, bâti sur une économie dynamique, diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, une République moderne, démocratique, citoyenne et bien gouvernée, une Nation riche de sa culture et de ses valeurs partagées, une société ouverte sur le monde et attachée au savoir et à l'innovation technologique, prospère, équitable, solidaire, unie et en paix, engagée à favoriser l'intégration africaine ».*

Sur la base de cette vision, le Niger ambitionne d'atteindre les dix (10) principaux résultats stratégiques suivants à l'horizon 2015 : i) les aspirations des citoyens à la sécurité sont satisfaites ; ii) l'équité et l'égalité des citoyens aux services publics sont garanties ; iii) les institutions démocratiques et républicaines sont crédibles ; iv) le niveau de développement social est significativement amélioré ; v) les Nigériens assurent de manière durable leur sécurité alimentaire ; vi) la croissance économique est forte et soutenue, inclusive, créatrice d'emplois ; vii) les jeunes sont intégrés dans le circuit économique ; viii) les ressources environnementales sont préservées et gérées de manière durable ; ix) la gestion du développement est facilitée ; x) les inégalités inter et intra régionales sont atténuées.

Pour parvenir à concrétiser ces résultats, cinq (5) axes stratégiques complémentaires et interdépendants sont identifiés. Ce sont :

i) Axe 1 : les conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif,
ii) Axe 2 : la consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques,
iii) Axe 3 : la sécurité alimentaire et le développement agricole durable,
iv) Axe 4 : la promotion d'une économie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive,
v) Axe 5 : la promotion du développement social.

8. La mise en œuvre effective de cette stratégie a pour but d'atteindre la plupart des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015 et d'améliorer significativement le bien-être économique, social et culturel des populations nigériennes.

1.2. Processus d'élaboration de l'UNDAF

9. L'Equipe de Pays des Nations Unies, en étroite collaboration avec le Gouvernement, a conduit l'exercice de formulation de l'UNDAF 2014-2018 en associant tous les partenaires suivant un processus dynamique et itératif qui s'articule autour de quatre phases essentielles décrites ci-dessous.
Cet exercice s'inspire des leçons tirées de la mise en œuvre de l'UNDAF 2009-2013 et des acquis de la participation active du SNU à l'élaboration du PDES 2012-2015. Il ressort de l'évaluation de l'UNDAF qu'il a été pertinent ; ses interventions ont été jugées durables et des avancées substantielles ont été réalisées dans certains OMD tels que l'OMD 4. Le SNU a également réussi à mobiliser d'importantes ressources. Au titre des défis relevés figurent : le renforcement des mécanismes de gestion, de coordination et de mise en œuvre de l'UNDAF, le renforcement de la cohérence des interventions des agences du SNU, et l'amélioration de la qualité des indicateurs et des activités conjointes de communication.

1.2.1. Orientation

10. L'alignement de l'UNDAF sur le système de planification et les priorités nationales demeure l'une des idées forces de la réforme des Nations Unies. Elle s'est concrétisée par la participation active des agences et leur implication effective au processus de formulation du PDES. D'un commun accord avec le Gouvernement, l'Equipe de Pays a choisi l'option d'utiliser les analyses nationales (PDES et bilan SDRP) sans passer par l'étape d'un Bilan Commun de Pays. Ainsi, les orientations de l'UNDAF 2014-2018 sont définies sur la base des avantages comparatifs du SNU, des OMD et du bilan de la SDRP 2008-2012. L'approche participative et inclusive a permis au SNU et à ses partenaires de construire une vision commune sur les lignes directrices et les avancées de la réforme des Nations Unies et leurs liens avec les priorités nationales. La Note d'Orientation Stratégique[7], tout comme l'UNDAF, a pour principale source d'inspiration le PDES et les orientations de la réforme.

1.2.2. Vision commune alignée sur les priorités nationales

11. L'alignement programmatique de l'UNDAF 2014-2018 sur le PDES 2012-2015 a été opéré à travers une série de travaux internes au SNU et au sein des Groupes de Travail Elargis (GTE), composés des représentants du SNU, de l'Administration, de la société civile, du secteur privé, et des autres partenaires techniques et financiers.

12. Les axes stratégiques du PDES sont déclinés en thématiques autour desquelles des groupes de travail élargis ont animé des ateliers UNDAF sur des problématiques[8] liées à la planification et aux modalités de gestion des programmes. Les ateliers UNDAF et les travaux internes se sont focalisés sur : i) la revue des analyses nationales ; ii) l'identification des points d'entrée au PDES pour l'UNDAF ; iii) la définition des liens programmatiques entre l'UNDAF et le PDES.

13. Les résultats obtenus de ce processus participatif sont : i) la construction d'une vision commune sur le concept de la résilience, désormais considéré comme un nouveau domaine de coopération ; ii) l'application de la réforme des Nations Unies au contexte et aux priorités du pays ; iii) la consolidation du dialogue et de la concertation entre le SNU et ses partenaires ; iv) un partenariat renforcé avec le Gouvernement, les acteurs humanitaires et du développement, les Organisations de la Société Civile (OSC) ; v) l'appropriation du processus de programmation du SNU par la partie nationale ; vi) le

[7] Note d'Orientation Stratégique de l'UNDAF, Août 2012
[8] Ces problématiques sont essentiellement : la définition et la compréhension commune et partagée du concept de la résilience, l'opérationnalisation des recommandations de la revue à mi-parcours de l'UNDAF 2009-2013; la problématique de la paix et de la sécurité et leurs liens avec la gouvernance ; les Programmes conjoints ; l'Approche Harmonisée de Remise d'Espèces aux partenaires d'exécution (HACT).

renforcement des capacités en gestion axée sur les résultats et en approche basée sur les droits humains ; vii) la constitution du référentiel de base à l'élaboration du document de l'UNDAF ; et viii) le positionnement du SNU par rapport aux priorités du PDES en vue de l'atelier de planification stratégique de l'UNDAF.

1.2.3. Planification stratégique de l'UNDAF

14. L'Atelier de Planification Stratégique a été un cadre privilégié de concertation et de dialogue entre le Système des Nations Unies et ses partenaires, notamment les représentants du Gouvernement, des ONG, des OSC, du secteur privé, pour convenir ensemble des priorités nationales auxquelles les Nations Unies apportent, à travers l'UNDAF, une réponse coordonnée et intégrée au cours de la période 2014-2018. Cet atelier a aussi été l'occasion pour le SNU, le Gouvernement et la Société Civile de s'approprier les directives de programmation conjointe à travers des séances de formation sur la formulation des effets, indicateurs, hypothèses, risques et sur la GAR.

1.2.4. Formulation et validation de l'UNDAF

15. La formulation de l'UNDAF s'est déroulée selon l'esprit « One UN » conformément au principe de Delivering As One (DaO). La matrice des résultats et le plan de suivi - évaluation ont été élaborés de façon itérative par les groupes de travail. L'Equipe de Pays a veillé à la cohérence d'ensemble de l'UNDAF et à la conformité des résultats attendus avec les orientations. Les procédures de contrôle et de validation, notamment le contrôle de qualité par l'équipe des Directeurs Régionaux et les réunions conjointes de stratégie avec le Gouvernement et les partenaires ont été respectées. Les principes de la gestion axée sur les résultats et de l'approche basée sur le renforcement des capacités, le genre, les droits humains, la durabilité environnementale ont constamment guidé les travaux d'élaboration de l'UNDAF.

Partie 2 : Les résultats attendus dans les différents domaines de coopération

2.1. Domaines de coopération

16. La Déclaration du Millénaire jumelée à la Déclaration de Paris font des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) le cadre de référence de l'aide internationale et définissent un nouveau paradigme de l'Aide fondé sur l'alignement sur les priorités nationales. Le PDES 2012-2015 étant basé sur les OMD, l'UNDAF 2014-2018 contribue à la fois à la réalisation des priorités nationales et à l'atteinte des OMD.

17. Le positionnement du SNU s'est fait sur la base de ses avantages comparatifs et en référence aux axes stratégiques du PDES. Aussi, les effets UNDAF retenus répondent-ils aux exigences du mandat pour agir, de la capacité à agir et enfin d'un meilleur positionnement par rapport aux autres pour agir. Ainsi, chaque agence contribue efficacement à la réalisation des effets selon son mandat, en synergie avec les autres intervenants et conformément à la déclaration de mission de l'Equipe de Pays des Nations Unies au Niger.

18. Outre les trois domaines de coopération et effets retenus, les questions liées aux droits humains et au genre (entre autres) sont traitées de manière transversale avec notamment des politiques publiques et des indicateurs sensibles au genre ainsi que l'adoption et la mise en œuvre de lois conformes aux engagements internationaux en matière de droits humains. Pour la mise en œuvre de l'UNDAF 2014-

2018, le système des Nations Unies au Niger privilégie la gestion axée sur les résultats tout en multipliant ses efforts visant le renforcement des capacités des acteurs en matière de fourniture de services publics de qualité et de Suivi - Evaluation.

Le graphique ci-dessous schématise les trois domaines de coopérations de l'UNDAF en lien avec les thèmes transversaux, avec comme approche de planification, la GAR.

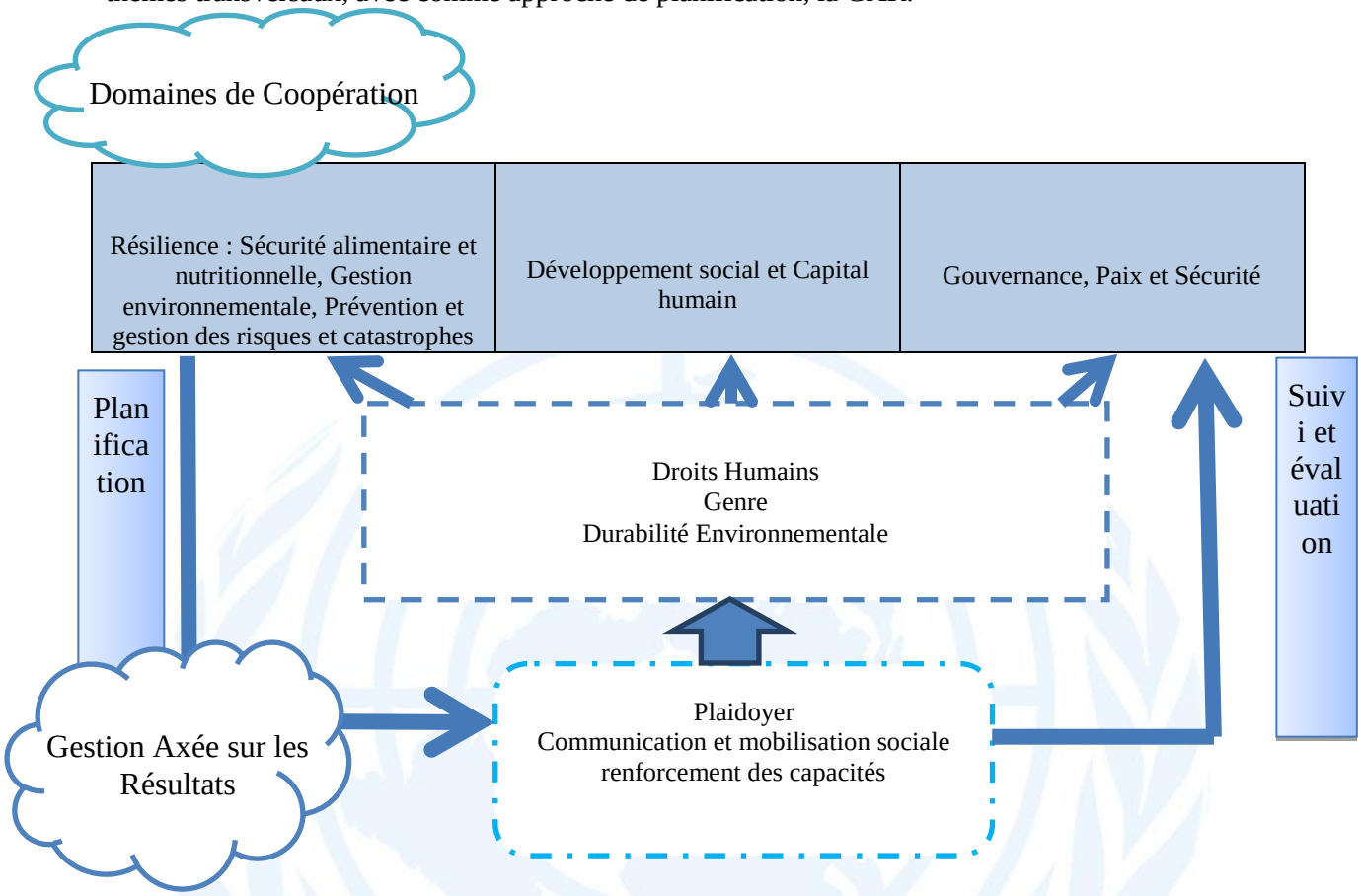

Chaque domaine de coopération est décliné en effets UNDAF présentés comme suit :

Résilience : Sécurité alimentaire et nutritionnelle, Gestion environnementale, Prévention et gestion des risques et catastrophes	**Développement social et Capital humain**	**Gouvernance, Paix et Sécurité**
Effets UNDAF i) D'ici à 2018, les ménages vulnérables et les communautés ciblés augmentent leur résilience en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'environnement, de catastrophes et d'inclusion socio-économique	**Effet UNDAF** iii) D'ici à 2018, les populations vulnérables dans les zones d'intervention utilisent de manière accrue les services sociaux de base incluant les systèmes de protection sociale et de maîtrise de la croissance démographique	**Effets UNDAF** iv) D'ici à 2018, les institutions nationales et locales, les communautés et les groupes ciblés appliquent les principes de bonne gouvernance et de consolidation de l'Etat de droit
ii) D'ici à 2018, les institutions nationales, régionales et locales appuyées utilisent des systèmes et mécanismes adaptés pour la prévention/gestion des risques/ catastrophes, la gestion durable de l'environnement et de la sécurité alimentaire		v) D'ici à 2018, les institutions nationales et locales appuyées et les communautés ciblées assurent la sécurité des biens et des personnes et le fonctionnement des mécanismes de consolidation de la paix

D'une manière générale, le ciblage des interventions prend appui sur les acquis de la mise en œuvre de l'UNDAF 2009-2013 à savoir une synergie des actions à renforcer. Ce ciblage vise à promouvoir l'impact des interventions et la réduction des disparités et inégalités notamment à travers une plus grande convergence géographique. A cet égard, les interventions seront basées sur une analyse diagnostique de la situation des ménages et des gaps dans des domaines tels que la santé et l'éducation ainsi que sur des enquêtes sur l'exposition aux risques de vulnérabilité (sécurité alimentaire, nutritionnelle) ou de situation (pauvreté, démographie y compris les mouvements de réfugiés, etc.).

2.1.1. Résilience : Sécurité alimentaire et nutritionnelle, gestion environnementale, prévention et gestion des risques et catastrophes

19. Les priorités nationales consistent à assurer aux populations, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement agricole durable et à créer les conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif. Ceci suppose, d'une part, la préservation des ressources environnementales à travers une gestion efficace et durable et, d'autre part, l'adoption de mesures visant à renforcer la résilience des populations les plus vulnérables. Le choix a été fait de traiter les autres dimensions de la résilience telles que la santé, l'éducation et la protection sociale dans les domaines de coopération 2 et 3. Ce domaine de coopération vise à contribuer à atteindre les OMD 1, 3 et 7.

a. Défis

20. Les principaux défis auxquels le Niger doit faire face dans ce domaine et pour lesquels la mise en œuvre du PDES devrait contribuer à apporter des solutions consistent essentiellement à assurer la sécurité alimentaire à travers la hausse de la productivité agricole et la maîtrise des prix des produits alimentaires ; la préservation de l'environnement et de la biodiversité, la gestion durable des terres et la prise en compte du changement climatique ; et enfin la gestion des flux migratoires consécutifs aux conflits dans les pays voisins. Il s'agit d'affiner le ciblage des interventions au profit des groupes vulnérables y compris les réfugiés et les retournés des pays voisins, de renforcer les synergies entre les réponses à l'urgence, le relèvement précoce et le développement et de mettre en place un système de suivi participatif afin d'améliorer durablement les capacités des communautés et des systèmes à anticiper les chocs et à en assurer une gestion plus efficace.

b. Stratégies nationales

21. Les stratégies nationales dont la mise en œuvre devra contribuer à relever ces défis reposent essentiellement sur l'Initiative 3N, les "Nigériens Nourrissent les Nigériens", qui englobe plusieurs autres stratégies sectorielles. L'objectif visé est que les Nigériens assurent de manière durable leur sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers l'accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, l'approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires, l'amélioration de la résilience des groupes vulnérables face aux changements climatiques et l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants et des femmes dans un contexte de croissance démographique maîtrisée. Dans cette perspective, l'accent sera mis sur les actions de mobilisation des eaux de surface (fleuve Niger, goulbis, korama, lacs et mares) et des immenses réserves d'eau souterraine, la maîtrise des eaux de ruissellement, la mise en valeur des terres irrigables disponibles et la modernisation de l'agriculture et de l'élevage pour faire en sorte que les sécheresses récurrentes ne soient plus synonymes de famines.

22. Aussi, l'amélioration de la productivité agricole passera-t-elle nécessairement par les mesures de facilitation de bonnes pratiques d'agriculture durable et de l'accès des ménages vulnérables (femmes et

jeunes) aux intrants (services financiers, eau, engrais, semences améliorées, équipements, appui-conseil en faveur des petits producteurs, etc.), aux marchés et aux infrastructures de stockage et transformation.

23. Le problème de malnutrition auquel sont confrontés les ménages vulnérables sera pris en charge par : i) la facilitation de l'accès aux services de prévention, de soins et de prise en charge de la malnutrition ; ii) la diversification de leur alimentation et l'application de bonnes pratiques en matière de nutrition. Le problème de la pauvreté sera abordé à travers l'accès de ces populations i) aux filets sociaux de sécurité adaptés (transferts conditionnels et inconditionnels d'espèces, etc.) ; ii) aux programmes de relèvement et de restauration des moyens d'existence diversifiés (AGR, etc.) ; iii) aux ressources et connaissances nécessaires pour prévenir et gérer les risques et catastrophes ainsi que leurs ressources environnementales ; iv) aux services financiers adaptés pour le développement d'opportunités économiques et des emplois décents.

c. Stratégie de coopération des Nations Unies

24. La stratégie du SNU consistera à apporter un appui-conseil au Gouvernement, à renforcer les capacités des acteurs, à développer un plaidoyer en faveur de la mobilisation des ressources et à inciter les pouvoirs publics à formuler et à mettre en œuvre des politiques et programmes appropriés dans ses secteurs d'intervention.

25. Dans cette perspective, le SNU contribuera à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de l'accès aux moyens de subsistance et de la gestion des ressources naturelles. Le SNU propose de faciliter aux ménages vulnérables un meilleur accès aux intrants (services financiers, eau, engrais, semences améliorées, équipements, appui-conseil/vulgarisation/encadrement, intrants zootechniques, etc.), aux marchés et aux infrastructures de stockage et transformation ainsi qu'à l'énergie, dans une approche de sauvegarde d'un environnement sain et d'atténuation des impacts du changement climatique. Le SNU veillera également à renforcer l'implication des acteurs des chaînes alimentaires et des institutions pour permettre l'adoption des bonnes pratiques limitant les pertes post-récoltes (infrastructures qualité).

26. L'amélioration de l'état nutritionnel des enfants et des femmes implique nécessairement : i) le renforcement et l'extension de couverture des services de prévention, de soins et de prise en charge de la malnutrition aiguë et chronique ; ii) la diversification de leur alimentation et la correction des carences nutritionnelles spécifiques (micronutriments) ; iii) l'application des pratiques familiales essentielles pour la survie et le développement de l'enfant (lavage des mains, allaitement maternel, espacement des naissances, utilisation des moustiquaires imprégnées, etc.) ; iv) l'amélioration de l'accès à l'eau potable et l'assainissement.

27. Le SNU facilitera également l'accès des ménages vulnérables, y compris les ménages non agricoles, à des filets sociaux de sécurité adaptés (transferts conditionnels et inconditionnels d'espèces, etc.), à des programmes de relèvement et de restauration des moyens d'existence diversifiés (AGR, etc.), à des opportunités économiques, à des emplois décents et à des connaissances utiles et pratiques pour promouvoir le changement social et de comportement et rehausser le niveau de leur résilience. Le SNU renforcera aussi les capacités du Dispositif National de Prévention et de Gestion des Catastrophes et des Crises Alimentaires (DNPGCCA) et des institutions nationales compétentes pour assurer une meilleure efficacité dans le domaine de la prévention et de la gestion des crises alimentaires et des catastrophes.

d. Rôles des agences

28. Les rôles des agences partenaires dans la réalisation des deux effets de ce domaine de coopération s'inscrivent dans le cadre des actions de renforcement des capacités, d'appui matériel et financier, de communication/sensibilisation pour le développement, de l'aide alimentaire, de prévention et prise en charge de la malnutrition, et de la mise en œuvre d'un paquet intégré d'interventions de prévention, de relèvement et de développement.

e. Résultats attendus

29. Ce domaine de coopération doit contribuer à répondre aux défis relevés dans le cadre de la croissance économique. Ces défis résultent des insuffisances au niveau de la création de richesses, d'emplois et de revenus, conditions nécessaires à la réduction de la pauvreté, à la sécurisation alimentaire et nutritionnelle. Les résultats attendus de ce domaine de coopération sont : le renforcement de la résilience des communautés et des ménages ciblés à travers l'amélioration de l'accès et de l'utilisation des intrants, des marchés, des infrastructures de stockage et transformation ainsi que de l'énergie en vue d'améliorer conséquemment leurs capacités productives et leurs connaissances pour résister aux chocs, se relever et construire un environnement propice au développement. Il s'agira, in fine, de créer les conditions d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui constitue un impératif pour le développement humain, de la préservation de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles qui conditionnent la survie des populations sans compromettre les chances des générations futures, et du renforcement de la capacité de résilience des populations vulnérables.

2.1.2. Développement social et Capital humain

30. Les priorités nationales ciblées sont notamment le développement du capital humain, l'accès équitable aux services sociaux de base incluant le système de protection sociale et la maîtrise de la croissance démographique. Ce domaine de coopération vise à atteindre les OMD 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

a. Les défis

31. Dans ce domaine, les défis auxquels le Niger fait face peuvent être regroupés en deux catégories : i) l'accès équitable des populations aux services sociaux de base incluant le système de protection sociale et, ii) la maîtrise de la croissance démographique. En effet, en plus de l'insuffisance des infrastructures sociales, il subsiste des disparités géographiques et de genre dans l'accès aux services sociaux de base existants au détriment des zones rurales, des femmes et des jeunes. En outre, le niveau actuel du taux de croissance moyen annuel de la population (3,3%) et l'indice de fécondité élevé et en hausse (7,6 enfants par femme en 2012 contre 7,1 enfants par femme en 2006) constituent des facteurs importants qui risquent de compromettre tous les efforts de développement engagés pour les années à venir.

b. Stratégies nationales

32. Les principales stratégies privilégiées dans le cadre de ce domaine de coopération consistent dans un premier temps en : i) la promotion de la santé à travers la mise en œuvre efficiente du Plan de Développement de la Santé 2011-2015 ; ii) le développement du système éducatif notamment dans le cadre du renforcement des composantes accès et qualité du Plan Décennal de Développement de l'Education à tous les niveaux de l'enseignement, y compris l'enseignement technique et professionnel ; iii) la mise en œuvre de la Politique de Protection Sociale adoptée en 2011 par le Gouvernement ; iv) la lutte contre les inégalités et le renforcement de l'équité de genre ; v) la promotion d'un cadre de vie sain; vi) l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ; vii) le développement de la pratique du sport pour la santé individuelle et la professionnalisation du secteur ; viii) le développement des arts et du

patrimoine culturel en liaison avec la promotion des activités touristiques; ix) la promotion de la jeunesse à travers la mise en œuvre des actions prioritaires de la Stratégie de Développement de la Jeunesse ; x) l'intensification des efforts pour éliminer le VIH/sida et atteindre l'objectif Zéro : « Zéro nouvelle infection à VIH, Zéro discrimination, Zéro décès lié au sida d'ici 2015 », à travers la mise en œuvre du Plan Stratégique National de Lutte contre les IST/VIH/sida et ; xi) la protection des enfants contre les violences, l'exploitation et les abus à travers la mise en œuvre du document cadre et de son plan d'action.

33. En outre, il s'agit de la mise en application de la politique visant à maîtriser la croissance démographique qui s'inscrit dans le cadre des orientations de la *Déclaration du Gouvernement en matière de politique de population (DGPP)* adoptée en 2007. Cette politique qui est fondée sur la maîtrise de la fécondité moyenne par femme, sur une meilleure connaissance et un changement de perception des interrelations entre populations et développement, se structure autour de deux programmes : i) le planning familial (utilisation des services de proximité en santé de la reproduction, rehaussement de la prévalence contraceptive moderne, réduction des mariages précoces, maintien de la durée moyenne de l'allaitement maternel à 21 mois) et ii) l'interrelation population et développement (meilleure prise en compte des variables démographiques dans les politiques et programmes de développement, production des données de qualité sur la population, sensibilisation des décideurs et religieux sur les enjeux de la démographie, production par l'état civil des informations exhaustives sur la population).

c. Stratégie de coopération des Nations Unies

34. Pour le SNU, le respect des droits humains et le développement du capital humain constituent des facteurs essentiels ainsi que la finalité de tout développement économique et social dont la résultante est que l'être humain soit en bonne santé, bien éduqué, bien formé, culturellement averti, prenne part de manière responsable et citoyenne aux décisions et qu'il puisse accéder aux opportunités économiques, notamment à l'emploi et aux facteurs de production dans l'équité y compris de genre. Ce domaine de coopération situe la personne humaine dans ses multiples dimensions au centre des stratégies de développement et établit le lien logique entre la variable démographique, le développement du capital humain et le rôle des services sociaux de base dans la valorisation des ressources humaines.

35. Soucieux de favoriser un meilleur accès des populations vulnérables à des services sociaux de base de qualité y compris aux systèmes de protection sociale et pleinement conscient de l'importance que revêt le facteur démographique pour le développement et la durabilité des acquis sociaux et économiques du pays, le SNU se propose de répondre à ces priorités en agissant dans deux directions complémentaires : d'une part, accroître les aptitudes des populations vulnérables à utiliser des services sociaux de base y compris les systèmes de protection sociale et à participer à la maîtrise de la croissance démographique ; d'autre part, à renforcer les capacités des institutions, en particulier les institutions locales et les acteurs du niveau central, pour assurer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services sociaux de base.

36. Dans cette perspective, le SNU participera au renforcement des capacités des institutions en vue de leur permettre de fournir, de manière croissante et durable, des services sociaux de base de qualité, notamment dans les domaines de la santé (équipements, médicaments, ressources humaines et matériels de qualité), de l'éducation (infrastructures, équipements et matériels pédagogiques et didactiques, ressources humaines adéquates), de l'état civil et de l'accès des populations vulnérables à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement de base ainsi que l'accès des enfants aux services de protection contre toutes formes d'abus et de violence.

37. Dans le secteur du VIH/sida, le renforcement des capacités des services de santé ciblés permettra d'améliorer la Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant (PTME) chez les femmes en âge de procréer, et de mieux informer les jeunes/adolescents et les femmes en âge de procréer en vue d'assurer

une meilleure prévention du sida. La mise en œuvre d'actions et de programmes conjoints permettra d'offrir un paquet de services essentiels selon une approche multisectorielle.

38. Le SNU abordera le défi lié à la maîtrise de la croissance démographique à travers des actions de plaidoyer et de renforcement de capacités des ministères concernés, des acteurs religieux et coutumiers, des organisations de la société civile et des communautés elles-mêmes, respectivement dans les domaines de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de la politique nationale de population ainsi que de la mobilisation sociale en faveur des pratiques favorables à la maîtrise de la croissance démographique.

39. Les interventions du SNU ont ainsi pour stratégie de base le renforcement des capacités institutionnelles et humaines, le plaidoyer, la mise à disposition et l'accès des populations à un paquet de services sociaux essentiels, la coordination, la mobilisation sociale, y compris l'information, l'éducation et la communication pour le changement de comportements (IEC).

d. Rôle des Agences

40. Les rôles des agences partenaires dans la réalisation de cet effet UNDAF s'inscrivent dans le cadre des interventions reposant sur le renforcement des capacités, de prévention et de lutte contre les maladies, d'appui financier et logistique, de plaidoyer et de communication pour le changement.

e. Résultats attendus

41. Le SNU vise à apporter une solution aux contraintes liées à l'accès des populations vulnérables aux services sociaux de base dans les secteurs de l'éducation, de la protection sociale ; de la santé, notamment la réduction de la mortalité infanto juvénile et de la mortalité maternelle ; de l'eau potable et de l'assainissement. Le SNU vise également à renforcer l'accès des populations vulnérables au planning familial, la croissance démographique annihilant les fruits de la croissance économique et réduisant ses effets induits. Le résultat escompté est donc de permettre, aux institutions nationales, locales et communautaires de développer de façon continue le capital humain et l'offre de services sociaux de base de qualité, et d'autre part, aux groupes vulnérables d'utiliser lesdits services afin de jouir de leurs droits.

2.1.3. Gouvernance, paix et sécurité

42. Les priorités nationales consistent à assurer la démocratie et l'Etat de droit, l'intégrité du territoire national ainsi que la sécurité des personnes et des biens et à promouvoir la consolidation de la paix en faveur du développement. Pour le Gouvernement du Niger, la bonne gouvernance doit être globale pour qu'elle soit durable, ce qui signifie que ses dimensions à la fois politique, administrative, économique et territoriale doivent être abordées et prises en considération dans les efforts de développement. Ce domaine de coopération couvre les OMD 3 et 8.

a. Les défis

Les défis se situent à plusieurs niveaux présentés comme suit :

43. Au niveau de la gouvernance politique**,** l'architecture institutionnelle de la République, telle que prévue par la Constitution du 25 novembre 2010, est en cours de parachèvement (Assemblée nationale, Primature, Cour Constitutionnelle, Cour des Comptes, Cour de Cassation, Conseil d'Etat, Conseil Economique, Social et Culturel, Haute Cour de Justice, Conseil Supérieur de la Communication, Commission Nationale des Droits Humains, …).

44. Les défis majeurs portent sur le fonctionnement harmonieux et l'indépendance desdites institutions républicaines, l'approfondissement du dialogue et de la concertation nationale, le renforcement des bonnes pratiques y compris la pérennité du cycle électoral. Ces conditions sont indispensables pour le développement économique, social et sécuritaire du pays.

45. Au niveau de la gouvernance administrative**,** le défi majeur est donc de réussir l'indispensable passage à la modernisation des services de l'Etat avec une transparence accrue dans la gestion et une administration dynamique, dotée de mécanismes efficaces de contrôle. Pour ce faire, il s'agira d'accélérer la réforme de l'État et de renforcer ses capacités, notamment humaines, afin de doter l'administration publique de compétences engagées pour accroître la qualité des services publics offerts aux citoyens et l'exécution des projets et programmes de développement.

46. S'agissant de la gouvernance locale, l'enjeu est de pouvoir soutenir durablement les efforts des entités décentralisées (conseils régionaux et communaux), à travers des appuis financiers et techniques indispensables à la mise en œuvre de la politique de décentralisation.

47. Au plan de la gouvernance économique, le principal défi est d'améliorer de façon significative l'efficience des instruments de gestion du développement (instrument de gestion et de transparence des ressources minérales, CDMT, PDES, SDDCI, programme de réforme des finances publiques, stratégie budgétaire, loi de finances, etc.) assise sur un document de vision prospective.

48. Au titre de la gouvernance juridique et judiciaire, le défi principal est l'amélioration significative de l'accès à la justice et de son image. Le Niger a fait l'objet de l'examen périodique universel (EPU) en 2011 ; ce qui a permis d'établir la situation des Droits Humains au Niger. Cet effort de renforcement du dialogue avec les organes des traités des Nations Unies se poursuivra avec la formulation des rapports spécifiques en lien avec les droits des groupes ciblés. De même, un accompagnement adéquat pour la mise en place et le fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme sera effectué.

49. Au niveau de la Défense et de la Sécurité, la défense de l'intégrité et la préservation de la sécurité des personnes et des biens sont des conditions *sine qua non* du développement économique et social. Elles relèvent essentiellement des Forces des Défense et de Sécurité (FDS). Cependant, le pays fait face de nos jours à d'autres formes de menaces provenant de forces centrifuges : terrorisme international, trafics de drogues et d'armes, intégrisme religieux. La contrainte principale dans le domaine de la défense et de la sécurité est la porosité des frontières liée à l'immensité du pays et à l'insuffisance des moyens (humains, matériels et technologiques) pour couvrir l'ensemble du territoire. Le défi est de garantir la défense du territoire et la sécurité des personnes et des biens, tout en assurant une bonne gestion des flux migratoires, y compris l'octroi d'asile aux réfugiés conformément aux accords et engagements pris par le Niger. Par ailleurs, les engagements du pays dans le domaine de l'intégration régionale, nécessiteront des efforts tangibles en matière de coopération transfrontalière conformément à l'esprit de la déclaration du programme frontière de l'Union Africaine (Addis-Abeba et Accra, juin 2007) et une attention particulière afin de mieux appréhender les défis à caractère sous régional. Il s'agira de faire des espaces transfrontaliers des points de cohésion qui engendrent du développement, plutôt que des points de rupture ou des sources de conflits.

b. Stratégies nationales

50. Relever tous ces défis passera nécessairement par la "crédibilisation" des institutions démocratiques et républicaines à travers le renforcement de leurs capacités dans le cadre de la mise en œuvre efficace des politiques de développement. Ces institutions seront ainsi mieux outillées pour assurer la transparence dans la gestion des ressources, dans la promotion des droits humains (droits politiques, droits

économiques et sociaux), dans la facilitation de l'accès équitable des citoyens aux services, emplois et marchés publics. Il s'agira aussi de renforcer les capacités de la société civile dans leurs fonctions de veille et action citoyennes. En outre, les mécanismes de consolidation de la paix et de prévention des conflits ainsi que la coopération régionale seront renforcés pour contribuer à satisfaire les aspirations à la paix et à la sécurité des citoyens.

c. Stratégies de coopération des Nations Unies

51. Pour l'UNDAF, les priorités consistent au renforcement des capacités des institutions nationales en vue de consolider la démocratie et la sécurité humaine, la gestion transparente des finances publiques ; d'améliorer la capacité d'absorption des ressources ; et de promouvoir la gouvernance locale. Il s'agit également de renforcer le cadre juridique, de favoriser l'accès équitable à la justice et de renforcer les mécanismes de prévention et de gestion des conflits y compris par un appui au processus d'intégration régionale et le plaidoyer pour une parfaite adhésion aux engagements régionaux qui visent à pérenniser les actions de développement.

52. De façon plus spécifique, les interventions du SNU permettront : i) aux ministères techniques de disposer d'outils pour la planification, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des politiques publiques ; ii) aux institutions démocratiques de disposer de capacités de formulation et de mise en œuvre de lois et plans d'action pour la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit ; iii) aux collectivités territoriales ciblées de disposer de compétences et des outils de gestion pour leur développement. Il s'agit également pour le SNU de contribuer à renforcer les capacités des institutions en charge des élections, de la paix et de la sécurité en vue de mener à bien leur mission ainsi que des organisations des leaders locaux, des OSC, des médias, des femmes et des jeunes afin qu'ils puissent apporter leur contribution à la bonne gouvernance, la gestion des conflits et à la consolidation de la paix. Dans le domaine de la consolidation de la paix et de la sécurité, l'approche du SNU sera communautaire et vise à promouvoir la cohésion sociale, intra/intercommunautaire et transfrontalière, les méthodes traditionnelles et pérennes de prévention et résolution pacifique des conflits en partant d'une meilleure connaissance de leurs causes structurelles et le renforcement des structures de sécurité communautaire (police municipale, désarmement des ex-combattants, déminage humanitaire, etc…) et des initiatives en faveur de la paix et de l'insertion socio-économique. Les programmes de développement seront axés sur des jeunes et des femmes à risques issus de différentes communautés en leur donnant accès aux opportunités d'emploi et de revenus. La stratégie d'intervenir à différents niveaux (local, régional, national) et avec différents groupes cibles (individuel, groupes de jeunes et de femmes, organisations locales, organisations régionales) permettra la mise en œuvre d'une approche intégrant les aspects économiques, communautaires, sociaux et institutionnels de la consolidation de la paix, en liant paix-sécurité et développement.

d. Rôle des Agences

53. Les rôles des agences partenaires dans la réalisation des effets UNDAF relevant de ce domaine de coopération se rapportent aux appui-conseils pour la gouvernance démocratique, économique, judiciaire, au plaidoyer et à la sensibilisation/communication pour le changement, au financement, à la mobilisation des ressources, à la mise en œuvre des projets, etc.

e. Résultats attendus

54. Les principaux résultats attendus de ce domaine de coopération sont relatifs au renforcement des capacités des institutions nationales, régionales, locales et spécialisées ; des organisations de la société civile à : i) planifier, mettre en œuvre et suivre des politiques publiques sensibles au genre ; ii) gérer efficacement les processus électoraux et organiser des scrutins conformes aux standards nationaux et internationaux ; iii) formuler et mettre en œuvre des lois et plans d'action pour la consolidation de la

démocratie et de l'Etat de droit ; iv) gérer les problématiques de développement ; v) gérer les conflits et œuvrer pour la consolidation de la paix ; vi) produire des données statistiques désagrégées pour la planification et le suivi de la mise en œuvre du PDES et autres politiques de développement. En outre, le dispositif de partenariat et de coordination pour la mise en œuvre du PDES est fonctionnel et facilite une bonne mobilisation des ressources.

2.2. Thèmes transversaux

55. Les thèmes transversaux auxquels s'intéressent tout particulièrement les agences résidentes et non résidentes du SNU au Niger comprennent : i) la réalisation des droits humains en soutenant l'application des conventions internationales et l'exercice des droits et des principes de droits à la fois par les titulaires de droits et les porteurs d'obligations ; ii) la promotion de l'égalité et l'équité de genre à travers l'exercice des droits ; iii) la promotion de la durabilité environnementale à travers la mobilisation sociale ; la communication pour le changement de comportement ; le développement des stratégies d'adaptation ; etc. Ces thèmes transversaux seront pris en compte dans tout le processus de planification, de formulation, de mise en œuvre et de suivi et évaluation des stratégies et programmes avec notamment des politiques publiques et des indicateurs sensibles au genre ainsi que l'adoption et la mise en œuvre de lois conformes aux engagements internationaux en matière de droits humains.

2.3. Programmes et programmation conjoints

56. Les programmes conjoints et la programmation conjointe constituent des opportunités pour améliorer la cohérence, la complémentarité et la synergie dans la réponse collective et coordonnée du SNU aux priorités nationales et, pour réduire les coûts de transaction entre les agences et avoir un impact plus grand. Cette démarche sera promue partout où le contexte le permet. Outre le programme conjoint Maradi, des domaines tels que le VIH-sida, le genre, les droits humains, la résilience et la sécurité alimentaire pourraient faire l'objet d'actions conjointes selon les modalités de coopération les plus appropriées en fonction du contexte.

Chaine des Résultats UNDAF

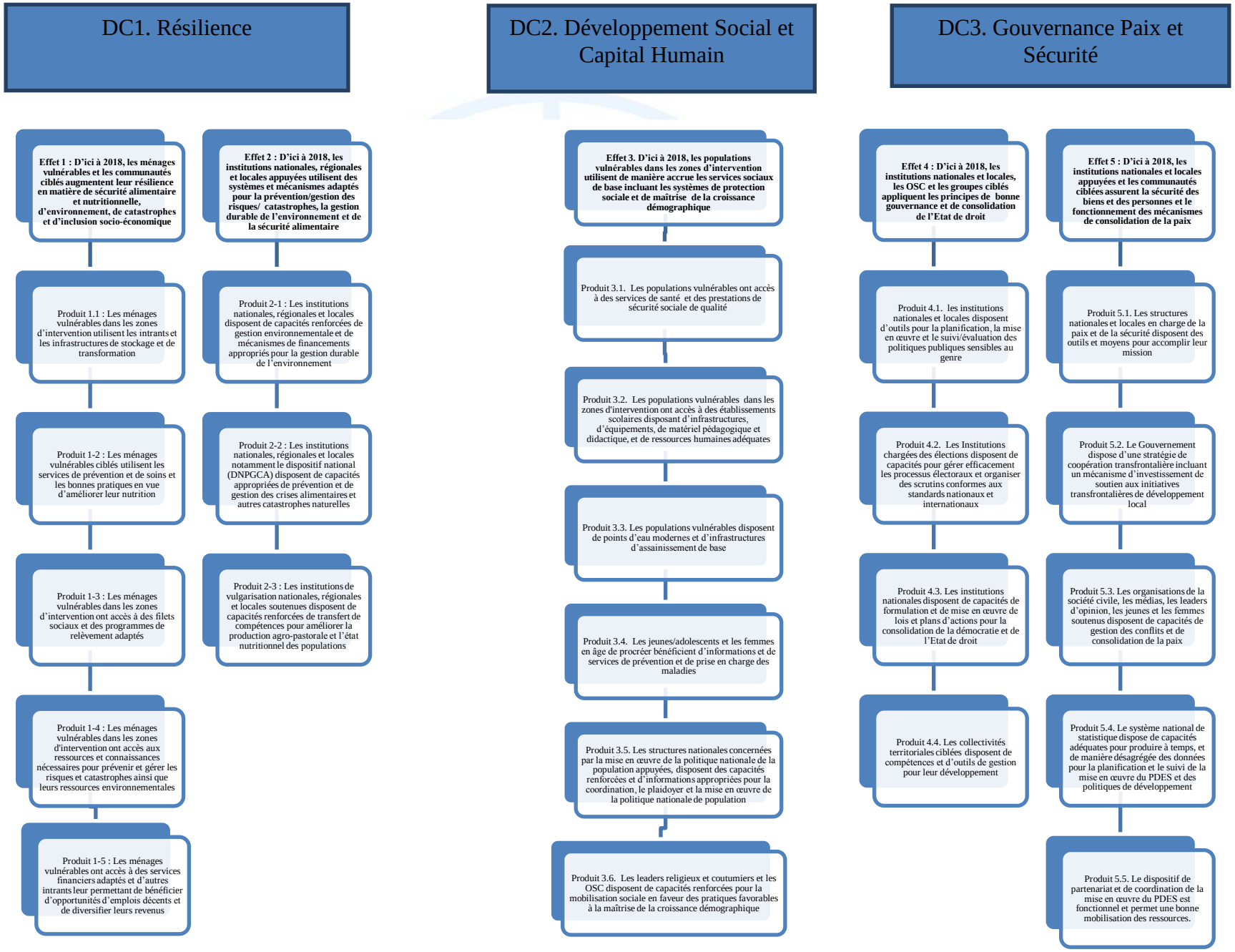

Partie 3 : Cadre des ressources de l'UNDAF

57. Le volume global des ressources de l'UNDAF pour la période 2014 – 2018 est estimé à 0,969 milliard de dollars US. Ces ressources ont été déclarées par agences et réparties selon les domaines de coopération UNDAF, comme indiqué dans le tableau ci-après :

Tableau n°3 : Cadre des ressources (en Dollars EU)

Agences	*Résilience : Sécurité alimentaire et nutritionnelle, Gestion environnementale, Prévention et gestion des risques et catastrophes*			*Développement social et Capital humain*			*Gouvernance, paix et sécurité*			**Total Général**
	RO[1]	RM[2]	**Total**	RO	RM	**Total**	RO	RM	**Total**	
BIT	287 500	862 500	**1 150 000**	223 910	671 730	**895 640**	300 000	900 000	**1 200 000**	**3 245 640**
FAO		22 750 000	**22 750 000**							**22 750 000**
UNCDF	8 685 507		**8 685 507**					4 294 548	**4 294 548**	**12 980 055**
OMS			**3 965 000**			**10 917 500**				**14 882 500**
OIM	250 000	2 000 000	**2 250 000**				500 000		**500 000**	**2 750 000**
PAM		526 554 640	**526 554 640**		44 884 865	**44 884 865**				**571 439 505**
PNUD	25 950 000	25 950 000	**51 900 000**				22 500 000	22 500 000	**45 000 000**	**96 900 000**
UNFPA					35 125 000	**35 125 000**		2 050 000	**2 050 000**	**37 175 000**
UNICEF	28 535 130	31 794 630	**60 329 760**	56 557 300	63 017 700	**119 575 000**	8 986 700	10 013 300	**19 000 000**	**198 904 760**
UNHABITAT							600 000		**600 000**	**600 000**
ONUDI		1 900 000	**1 900 000**		650 000	**650 000**				**2 550 000**
ONUSIDA				200 000	1 000 000	**1 200 000**				**1 200 000**
PNUE	1 310 000		**1 310 000**							**1 310 000**
AIEA		1 950 000	**1 950 000**		650 000	**650 000**				**2 600 000**
TOTAL	**64 138 137**	**613 761 770**	**682 744 907**	**56 981 210**	**145 999 295**	**213 898 005**	**32 886 700**	**39 757 848**	**72 644 548**	**969 287 460**
Pourcentage			**70,4**			**22,1**			**7,5**	**100,0**

[1] RO : Ressources ordinaires
[2] RM : Ressources à mobiliser

58. Les contributions financières des agences portent sur des montants estimatifs qui seront dégagés par chaque agence aussi bien sur ses ressources ordinaires que sur les fonds qu'elle pourra mobiliser auprès de ses partenaires pour financer son programme. Ces montants feront l'objet d'une révision annuelle ou actualisation. Les contributions en nature seront aussi évaluées et intégrées.

59. Le volume des ressources programmables se répartit comme suit : 70,4% pour le domaine de la résilience : sécurité alimentaire et nutritionnelle, gestion environnementale, prévention et gestion des risques et catastrophes ; 22,1% pour le domaine développement social et capital humain et 7,5% pour le domaine de la gouvernance-paix-sécurité. Ces ressources seront utilisées dans le cadre des programmes de pays des agences, tout en recherchant la complémentarité et la synergie. Le SNU mettra en œuvre une stratégie commune de mobilisation des ressources en vue d'accroître les ressources de l'UNDAF et d'appuyer la mobilisation des ressources nécessaires au financement du PDES.

60. Les ressources programmables n'incluent pas les fonds d'urgence. En concertation avec les partenaires humanitaires et le Gouvernement, le Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA) facilitera la mobilisation des ressources d'urgence en cas de crise ou catastrophe naturelle majeure. Pour ce faire, les mécanismes suivants seront rapidement activés : le Fonds Central de Réponse d'Urgence (CERF), le Flash Appeal et le Processus d'Appel Consolidé (CAP).

Partie 4 : Mécanismes de gestion et de coordination de l'UNDAF

61. L'UNDAF étant un document de planification des appuis du SNU aux priorités nationales, sa mise en œuvre requiert une concertation régulière au sein des agences du système et entre le SNU et les autres parties prenantes, sous le leadership conjoint du Gouvernement et de la Coordination Résidente. Ceci est primordial pour veiller à la synergie des interventions du SNU et leur alignement sur les priorités nationales.

62. La mise en œuvre de l'UNDAF s'appuiera sur : i) un partenariat stratégique et une collaboration étroite entre l'Equipe de Pays et le Gouvernement incluant les autres acteurs ; ii) un mécanisme de coordination inclusif sous le leadership du Gouvernement ; iii) une programmation basée sur les principes de la Gestion Axée sur les Résultats et qui privilégie les synergies ; iv) une Approche Harmonisée de remise d'espèces aux Partenaires d'Exécution (HACT) pour les quatre agences Ex Com. (PAM, PNUD, UNFPA, UNICEF). Les aspects spécifiques liés au développement des infrastructures et aux processus d'achat internationaux pourraient bénéficier de l'appui de l'UNOPS, en tant qu'agence spécialisée dans les domaines de l'approvisionnement et de la passation de marchés complexes, dans les travaux de génie civil et le développement de l'infrastructure physique. En outre, l'approche de programmation conjointe, y compris avec les autres partenaires au développement, sera fortement encouragée.

4.1 Partenariat et mobilisation des ressources

63. L'établissement de partenariats stratégiques s'articule autour du partenariat national et international. Le partenariat national sera élargi aux organisations de la société civile (OSC), au secteur privé, à l'Administration centrale et locale ainsi qu'aux institutions de recherche et de formation. Il sera axé sur l'appui/conseil et le plaidoyer autour des priorités nationales, le renforcement des capacités, la valorisation et le partage des connaissances et expertises. Le partenariat international incluant la coopération Sud-Sud et les autres partenaires techniques et financiers sera axé sur la promotion de la coopération décentralisée et l'accès à l'expertise internationale.

64. La mobilisation des ressources sera développée à travers l'appui à l'organisation de tables rondes et consultations sectorielles ou thématiques, le plaidoyer, l'aide à l'élaboration de programmes/projets, ainsi que la facilitation et l'appui à l'accès aux mécanismes de financement novateur (Fonds mondial Paludisme-Tuberculose-SIDA, MCC, FEM, Fondations, Fonds fiduciaires, etc.). Des stratégies conjointes de mobilisation de ressources seront développées et mises en œuvre, y compris au sein du Système.

4.2 Mécanismes de Coordination

65. La mise en œuvre de l'UNDAF requiert une concertation régulière et une collaboration étroite entre le SNU et le Gouvernement, ainsi que la mise en place de mécanismes de coordination et de suivi alignés sur ceux du PDES.

66. Au niveau politique, l'Equipe de Pays fait partie du Comité Gouvernement - Partenaires Techniques et Financiers qui a pour mission d'orienter la coordination et l'harmonisation des interventions des partenaires, de servir de cadre de dialogue entre le Gouvernement et les partenaires, de veiller à l'alignement des appuis au cycle budgétaire et de faciliter la mobilisation des ressources financières et techniques.

67. Au niveau technique, l'Equipe de pays du SNU au Niger a procédé à la mise en place des groupes thématiques et techniques internes, en soutien à la mise en œuvre de l'UNDAF. Ces groupes fonctionnent

sous le leadership exclusif de l'Equipe de Pays, responsable au premier chef de l'exécution et du suivi de l'UNDAF. Ainsi, le Comité Technique Inter Agences (CTIA) agit sous l'autorité et la supervision de l'Equipe Pays dont il reçoit les orientations et directives. Le mandat assigné au Comité Technique Inter Agences par l'Equipe Pays a trait au domaine programmatique. Le CTIA constitue l'interface au plan technique avec la partie nationale dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'UNDAF. Le CTIA a pour répondants la Direction Générale du Plan et le Secrétariat Permanent du PDES dont la mission est de coordonner le processus de mise en œuvre des programmes, de suivi ainsi que des révisions régulières. Le CTIA travaillera en étroite collaboration avec le Comité technique national de pilotage du PDES. En outre, l'équipe de Pays a procédé à la mise en place des structures internes suivantes en appui à la mise en œuvre de l'UNDAF : i) le groupe suivi et évaluation ; ii) le groupe communication ; ii) le groupe des opérations des Nations Unies qui participe de la réduction des coûts de transaction entre les agences ; et iv) le groupe VIH/sida coordonné par ONUSIDA. Par ailleurs, des groupes de travail conjoints SNU / partie nationale / PTF ont été mis en place. Ces groupes de travails sont relatifs aux trois domaines de coopération de l'UNDAF, sont conjointement présidés par le SNU et le Gouvernement, et travaillent en étroite collaboration avec les comités sectoriels du PDES. Il s'y ajoute le groupe Genre et Droits Humains élargi lui aussi à la partie nationale et aux partenaires techniques et financiers. Ce faisant, sur le plan technique, l'Equipe de Pays du SNU s'est assurée de l'arrimage de ses mécanismes de coordination aux mécanismes nationaux et de la prise en compte des thématiques transversales dans la mise en œuvre de l'UNDAF.

68. La coordination et le suivi de l'UNDAF s'appuient aussi sur le cadre de coordination de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (OCDE/CAD) et les cadres de concertations sectoriels à travers les chefs de file.

69. L'ancrage institutionnel de l'UNDAF est le Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire.

4.3 Arrangements de gestion

70. L'UNDAF est mis en œuvre à travers les Plans d'Action de programmes de Pays (CPAP) et les Documents de Programmes de Pays (CPD) ou tout autre moyen programmatique des agences. La modalité de mise en œuvre nationale (NIM) est privilégiée et les unités de gestion des projets/programmes seront limitées. Les procédures nationales de passation des marchés publics seront respectées par les interventions et agences auxquelles cette réglementation est applicable. Les capacités des institutions nationales chargées du suivi et du contrôle de la gestion des finances publiques, notamment le Ministère de l'Economie et des Finances, la Cour des Comptes, l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), seront renforcées. Cependant, le SNU se réserve la possibilité d'utiliser la DIM (mise en œuvre directe), en cas de besoin, tout en continuant à renforcer les capacités nationales.

71. Le SNU privilégie la gestion axée sur les résultats. Conformément aux exigences de la Réforme, les Agences des Nations Unies vont poursuivre les actions d'harmonisation et de simplification de leurs procédures de gestion, notamment le HACT pour les agences Ex Com. L'utilisation élargie du FACE pour le règlement des opérations devrait contribuer à simplifier la gestion des programmes et projets.

4.4 Stratégie de Communication

72. La communication joue un rôle clé dans l'information, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs du développement afin de susciter leur adhésion et de faciliter l'appropriation du processus UNDAF. Une stratégie de communication du système des Nations Unies sera élaborée et mise en œuvre dans l'esprit

One UN. Elle s'articule autour des objectifs ci-après : i) promouvoir la visibilité du mandat et de la contribution stratégique du SNU à la réalisation des priorités nationales et à l'atteinte des OMD ; ii) susciter l'adhésion des acteurs du développement à la vision de la réforme des Nations Unies dans le contexte spécifique du Niger ; iii) favoriser un espace de dialogue avec tous les partenaires et les acteurs nationaux du développement ; et iv) servir de vecteur d'échange de connaissances, de partage de bonnes pratiques, de capitalisation des expériences et de diffusion des résultats de l'UNDAF.

Partie 5 : Cadre de Suivi - Evaluation

5.1 Objectif du suivi/évaluation

73. Le suivi - évaluation vise à éclairer la prise de décision, rendre compte des résultats atteints, orienter les ajustements souhaités, renforcer les capacités en matière d'analyse des données et de production de rapports de qualité, et promouvoir la culture du S/E. Il concourt aussi à l'appropriation nationale de l'UNDAF et au mécanisme de reddition des comptes.

74. Le système de suivi/évaluation a pour objet de permettre à l'Equipe Pays et à ses partenaires d'assurer la mesure et le suivi des effets et produits de l'UNDAF ainsi que sa contribution au PDES 2012-2015 et aux OMD. Tirant les leçons de l'insuffisance du suivi - évaluation des anciens UNDAF et tenant compte de la nécessité de promouvoir la culture du S/E, un accent particulier est davantage mis sur sa fonction dans le présent UNDAF. Fondé sur les principes de la gestion axée sur les résultats, le système de S/E de l'UNDAF 2014-2018 est aligné sur celui du PDES 2012-2015. Le SNU appuiera le développement du dispositif institutionnel de suivi - évaluation du PDES[9] qui est également bâti sur les mêmes principes de la GAR.

75. Le système de S/E comprend des revues annuelles conjointes, des évaluations thématiques et une évaluation finale, menées conjointement par le SNU et le Gouvernement. Les revues annuelles conjointes de l'UNDAF ont pour objectifs de mesurer le niveau d'atteinte des résultats escomptés, de prendre des mesures correctives requises et de renforcer la concertation entre les acteurs. Toutes les agences résidentes et non résidentes participent à l'ensemble des revues de manière à favoriser les synergies entre les programmes. Les évaluations thématiques servent à alimenter l'UNDAF sur les thèmes transversaux retenus. Quant à l'évaluation finale de l'UNDAF, elle porte sur les résultats globaux du cycle de programmation de l'UNDAF. Elle sera réalisée au cours de la quatrième année et reposera autant sur les rapports d'avancement que sur les résultats des enquêtes et études périodiques, qui sont programmées dans le calendrier.

5.2 Dispositif de suivi - évaluation de l'UNDAF

5.2.1 Organes de suivi - évaluation

76. La coordination de la mise en œuvre de l'UNDAF est assurée par l'Equipe de Pays. Elle est l'organe permanent d'orientation et de supervision de la mise en œuvre de l'UNDAF. Elle est appuyée au niveau technique par le Comité Technique Inter Agences (CTIA) qui a pour fonctions de veiller au respect des

[9]Le dispositif de suivi-évaluation du PDES est constitué de plusieurs organes techniques et opérationnels dont le *Comité Technique National*, présidé par le Secrétaire Général du Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire et comprenant les Secrétaires Généraux des Ministères, des représentants de la société civile et du secteur privé ainsi que les PTF. C'est justement à ce niveau que le SNU, à travers l'Equipe Pays, intervient pour aligner le dispositif de suivi/évaluation de l'UNDAF sur celui du PDES.

orientations définies par l'Equipe de Pays, de coordonner le suivi technique de la mise en œuvre de l'UNDAF, de préparer et de conduire les revues périodiques ainsi que l'évaluation finale de l'UNDAF. Le CTIA tient des réunions spécifiques à l'UNDAF au moins tous les trimestres et adresse ses recommandations à l'Equipe de Pays. Il s'assurera de la participation effective des partenaires nationaux à ses travaux.

77. Au niveau technique, le suivi de la mise en œuvre des interventions est assuré par les trois groupes thématiques mis en place autour des trois domaines de coopération. Les groupes seront assistés dans leurs travaux par le groupe technique suivi/évaluation. Ils se réuniront sur une base régulière sous la présidence de l'Agence chef de file du domaine de coopération concerné. Chaque Groupe sera sous la responsabilité d'un Adjoint au Chef d'Agence. Chaque Groupe fera un compte rendu écrit assorti de recommandations qui sera discuté trimestriellement par l'Equipe pays et versé aux travaux du Comité technique national.

5.2.2 Outils de suivi/évaluation

78. Le cadre de suivi-évaluation est l'instrument de gestion qui réunit les principales informations relatives au suivi-évaluation dans des tableaux de synthèse destinés à l'Equipe de Pays et à ses partenaires. Il contient pour les différents résultats attendus des indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs, la situation de référence (base), la cible ainsi que les sources de vérification, permettant de suivre les progrès obtenus, les risques et les hypothèses. Les produits sans situation de référence ou cibles seront renseignés au cours des études y afférentes.

79. Les indicateurs de suivi/évaluation de l'UNDAF sont définis sur la base des effets UNDAF, des effets des programmes de pays et des produits des programmes de pays, en référence à ceux des OMD et du PDES. Il s'agit d'un noyau d'indicateurs pertinents permettant de mesurer la contribution de l'UNDAF à la réalisation des OMD et des axes stratégiques du PDES. Les indicateurs de suivi et d'évaluation des divers produits retenus seront détaillés par chaque agence du SNU dans le cadre de leurs programmes de pays respectifs. En outre, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique, la prise en compte des besoins d'information pour le suivi de l'UNDAF sera assurée.

80. Une base de données des indicateurs de l'UNDAF, avec une mise à jour annuelle, sera mise en place. A cet effet, la base de données socio-économiques NIGERINFO qui prend en compte tous les indicateurs clés pour le SNU alimentera les systèmes de suivi/évaluation de l'UNDAF et du PDES.

81. La formulation des risques et hypothèses est d'importance pour la mise en œuvre de l'UNDAF. Ainsi, les risques sont considérés comme des facteurs susceptibles d'avoir un impact négatif sur tous les efforts de développement, en particulier les risques susceptibles d'avoir un impact majeur sur les résultats de l'UNDAF, notamment les facteurs géo climatiques (aléas climatiques, facteurs régionaux, etc.) et sociopolitiques (insécurité dans le pays, troubles politiques). Les hypothèses sont, quant à elles, perçues comme des conditions qui devraient être réalisées pour que les résultats attendus soient obtenus. À ce niveau, le respect des engagements des agences dans l'esprit du "One UN" doit être de mise.

82. L'évaluation porte sur tous les niveaux de résultats (Effets UNDAF et Produits des Programmes de Pays), ainsi que sur la qualité du partenariat, qu'il s'agisse de la coordination et de la cohérence entre les agences du SNU ou du partenariat entre le SNU et les autres parties prenantes. Elle concerne aussi bien les réalisations physiques que financières en mettant l'accent sur leur impact sur les conditions de vie des populations et des pauvres en particulier. Ce cadre de suivi-évaluation est présenté en Annexe II. Il inclut des activités de : i) renforcement des systèmes nationaux de suivi, ii) suivi et évaluation de l'UNDAF, et iii) renforcement des capacités des parties prenantes dans la mise en œuvre de l'UNDAF en matière de gestion axée sur les résultats, de suivi et d'évaluation. Le dispositif de suivi/évaluation fonctionnera sur la

base d'un calendrier arrimé à celui du PDES, donc jusqu'en 2015, date prévue pour l'achèvement du plan du Gouvernement.

Graphique : Cadre de coordination interne de l'UNDAF

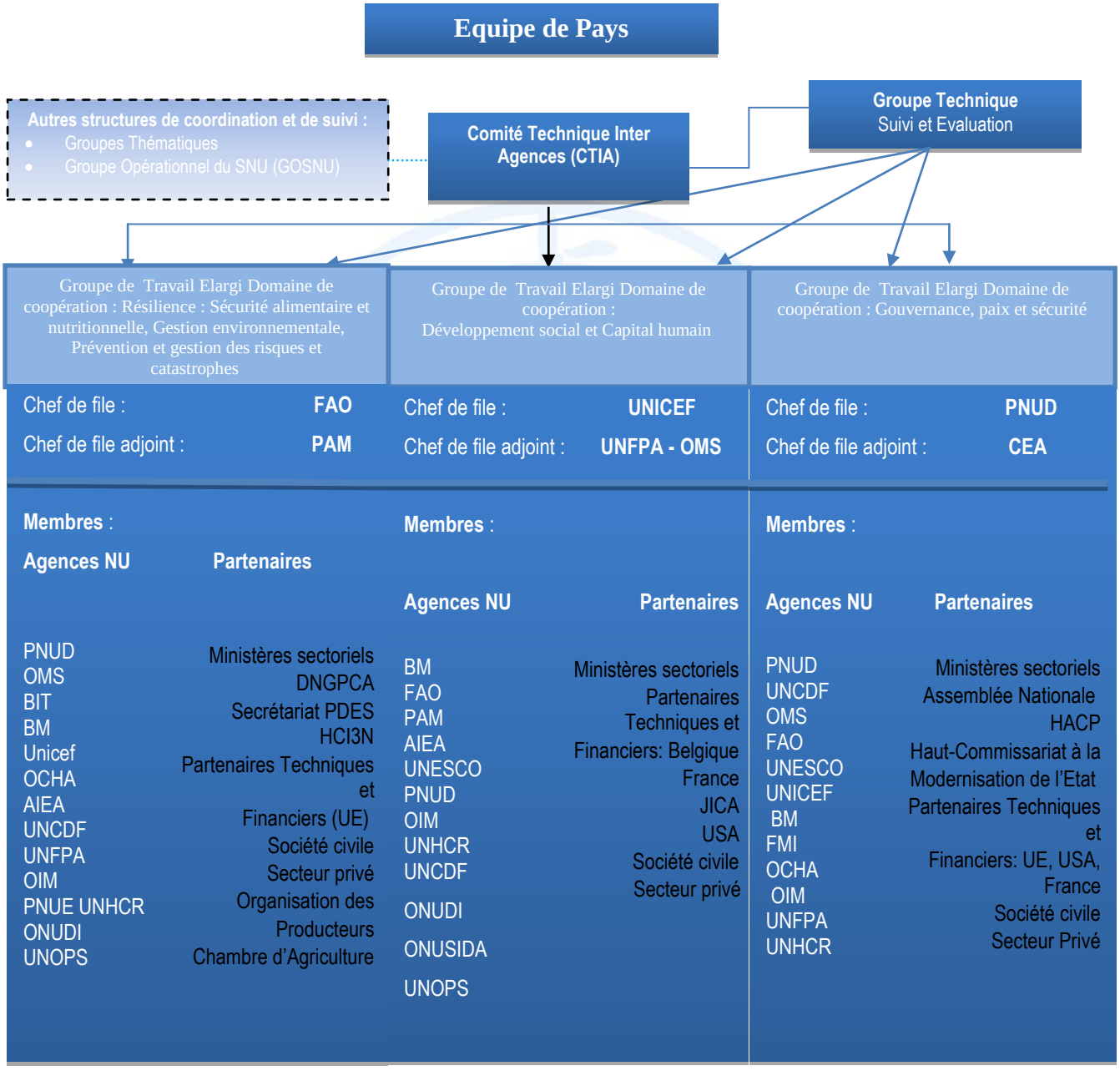

ANNEXES

Annexe 1 : Matrice des résultats, de suivi et d'évaluation de l'UNDAF 2014-2018

Priorités ou objectifs de développement national : Sécurité alimentaire et développement agricole durable (axe 3 du PDES)								
Domaine de coopération. Résilience : Sécurité alimentaire et nutritionnelle, Gestion environnementale, Prévention et gestion des risques et catastrophes								
Effets	**Indicateurs**	**Référence**	**Cible**	**Moyens de vérification**	**Hypothèses et Risques**	**Rôle des Partenaires**	**Agences**	**Montant**
Effet 1 : D'ici à 2018, les ménages vulnérables et les communautés ciblés augmentent leur résilience en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'environnement, de catastrophes et d'inclusion socio-économique	**1.1** Taux de prévalence de l'insécurité alimentaire sévère et modérée pour les ménages (désagrégé par sexe)	Modérée : 26.4% (2011) Sévère : 8.5% (2011)	Modérée : <20% Sévère : <7.5%	Enquête vulnérabilité à l'insécurité alimentaire	**Hypothèses** Mise en œuvre du PDES et de l'I3N ; Mobilisation des annonces des partenaires. **Risques** Aléas climatiques sévères ; Catastrophes naturelles ; Mauvaise coordination de l'aide.	**SNU et BM** Renforcement des capacités ; Appui matériel et financier ; Communication et sensibilisation pour le développement ; Aide alimentaire ; Mise en œuvre d'un paquet d'interventions de prévention, de relèvement et de développement ; Suivi/évaluation **Gouvernement** Coordination, mise en œuvre et suivi des programmes. **Société civile** Plaidoyer, mise en œuvre et veille citoyenne. **Autres partenaires** Appuis techniques et financiers.		
	1.2 Taux de prévalence de la malnutrition aiguë et chronique	Aigüe : 14.8% (2012) Chronique : 42% (2012)	Aigüe : <10% Chronique : < 32%	Enquête SMART				

Priorités ou objectifs de développement national : Sécurité alimentaire et développement agricole durable (axe 3 du PDES)								
Domaine de coopération. Résilience : Sécurité alimentaire et nutritionnelle, Gestion environnementale, Prévention et gestion des risques et catastrophes								
Effets	**Indicateurs**	**Référence**	**Cible**	**Moyens de vérification**	**Hypothèses et Risques**	**Rôle des Partenaires**	**Agences**	**Montant**
	1.3. Taux de croissance annuelle de la production agricole	2.1% (2010)	A déterminer (objectif I3N 2015 : 11.5%)	Rapports évaluation de la campagne agricole				
	1.4 Taux de croissance annuelle de la production pastorale	4% (2010)	A déterminer	Rapports FAO Ministère Elevage				
	1.5 Pourcentage des ménages des zones vulnérables à l'insécurité alimentaire bénéficiaires de filets sociaux	Non Déterminé	A déterminer	Rapports Annuels Agences DNPGCCA				
	1.6 Taux d'exécution du plan de contingence relatif à la gestion des risques de catastrophe naturelle	Non Déterminé	A déterminer	Rapports DNPGCA				
Produit 1-1 : Les ménages vulnérables dans les zones d'intervention utilisent les intrants et les infrastructures de stockage et de transformation.	**1.1.1** Pourcentage de ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire utilisant les intrants agricoles (désagrégé par sexe)	Non Déterminé	A déterminer	Enquête sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire			PNUD	10 000 000
	1.1.2 Taux d'utilisation des superficies irriguées	Non Déterminé	A déterminer	Rapports S/E FAO			AIEA	975 000
	1.1.3 Taux d'accroissement des rendements et des productions	Non Déterminé	A déterminer	Rapports S/E FAO			UNCDF	4 264 750
	1.1.4 Pourcentage de ménages ayant accès aux magasins ruraux de stockage	Non Déterminé	A déterminer	Rapports Ministère de l'Agriculture FAO			ONUDI FAO	1 050 000 13 000 000
Produit 1-2 : Les ménages vulnérables ciblés utilisent les services de prévention et de soins et les bonnes	**1.2.1** Taux de guérison des enfants malnutris par sexe pris en charge dans les centres de récupération nutritionnelle	84% (2012)	>75%	Rapport mensuel d'activités des centres de prise en charge			PAM	218 002 620
	1.2.2 Taux de couverture des enfants en vitamine A	52% (2010)	>90%	SNIS			UNICEF	55 829 760

Priorités ou objectifs de développement national : Sécurité alimentaire et développement agricole durable (axe 3 du PDES)								
Domaine de coopération. Résilience : Sécurité alimentaire et nutritionnelle, Gestion environnementale, Prévention et gestion des risques et catastrophes								
Effets	**Indicateurs**	**Référence**	**Cible**	**Moyens de vérification**	**Hypothèses et Risques**	**Rôle des Partenaires**	**Agences**	**Montant**
pratiques en vue d'améliorer leur nutrition	**1.2.3** Pourcentage de CSI et cases de santé assurant la prise en charge de la malnutrition en ambulatoire	63%	> 80%	Rapports d'évaluation de la campagne agricole			FAO	1 250 000
	1.2.3 Pourcentage de ménages assurant la diversification de l'alimentation des enfants (désagrégé par milieu de vie)	Urbain : 39% Rural : 8% (2011)	50%	Enquête Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire			OMS	192 500
	1.2.4 Pourcentage de mères pratiquant l'allaitement maternel exclusif pendant les 6 premiers mois dans les localités ciblées	27%	> 35%	Enquête SMART/MICS				
Produit 1-3 : Les ménages vulnérables dans les zones d'intervention ont accès à des filets sociaux et des programmes de relèvement adaptés	**1.3.1** Pourcentage de ménages en insécurité alimentaire sévère bénéficiant de transferts sociaux	<30% Distribution gratuite : 28% Vente à prix modéré 17% (2011)	> 50%	Enquête sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire			PNUD	7 900 600
	1.3.2 Pourcentage des ménages vulnérables bénéficiant de programmes de restauration et de développement de moyens d'existence	Non Déterminé	A déterminer	Rapports DNPGCCA			ONUDI	100 000
	1.3.3 Pourcentage de ménages vulnérables ayant accès aux AGR	Non Déterminé	A déterminer	Rapports DNPGCCA			PAM OIM UNICEF FAO	291 742 600 2 000 000 3 000 000 500 000
Produit 1-4 : Les ménages vulnérables dans les zones	**1.4.1** Superficie de terres efficacement protégées pour préserver la biodiversité	8% du territoire national efficacement protégé	15% du territoire national	Rapports annuels MHE Enquête FAO			PNUD	16 000 000

Priorités ou objectifs de développement national : Sécurité alimentaire et développement agricole durable (axe 3 du PDES)								
Domaine de coopération. Résilience : Sécurité alimentaire et nutritionnelle, Gestion environnementale, Prévention et gestion des risques et catastrophes								
Effets	**Indicateurs**	**Référence**	**Cible**	**Moyens de vérification**	**Hypothèses et Risques**	**Rôle des Partenaires**	**Agences**	**Montant**
d'intervention ont accès aux ressources et connaissances nécessaires pour prévenir et gérer les risques et catastrophes ainsi que leurs ressources environnementales.	**1.4.2** Superficies de terres dégradées récupérées	35 000 ha (2011)	40 000 ha/an 20%	Enquêtes Système d'Information Énergétique (SIE/MEP)			PAM	16 809 420
	1.4.3 Pourcentage de ménages adoptant des stratégies de survie extrême	12.3%	<5%	Enquête sur la Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire			FAO	3 000 000
	1.4.4 Pourcentage de ménages ayant accès à des semences adaptées aux changements climatiques	8%	30%	Rapport S/E FAO Rapports annuels CNEDD Rapports annuels MA (INRAN)				
Produit 1-5 : Les ménages vulnérables ont accès à des services financiers adaptés et d'autres intrants leur permettant de bénéficier d'opportunités d'emplois décents et de diversifier leurs revenus	**1.5.1** Taux de pénétration des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)	6% (2011)	9%	Rapports ARSM APSFD Niger Enquêtes/étude auprès des clients			PNUD	2 500 000
	1.5.2 Pourcentage de services financiers répondant aux normes de qualité dans les zones ciblées	Non Déterminé	A déterminer	Rapports ARSM APSFD Niger			UNCDF	4 420 757
	1.5.3 : Pourcentage de la population active bénéficiant d'un emploi décent	Non Déterminé	A déterminer	Rapport BIT			FAO	1 000 000
							BIT	1 150 000
<u>Effet 2</u> : D'ici à 2018, les institutions nationales, régionales et locales appuyées utilisent des systèmes et mécanismes adaptés pour la prévention/gestion	**2.1** Taux moyen d'exécution financière des projets et programmes dans le cadre de la gestion / prévention des risques/ catastrophes	Non Déterminé	A déterminer	Rapports DNPGCCA	**<u>Hypothèses</u>** Mise en œuvre du PDES et de l'I3N. **<u>Risques</u>** Instabilité institutionnelle.	**<u>SNU et BM</u>** Appui institutionnel et renforcement de capacités (appui-conseil, formation, coordination, équipements et matériels…) ; Suivi/évaluation. **<u>Gouvernement</u>** Coordination, mise en œuvre et suivi des programmes.		

Priorités ou objectifs de développement national : Sécurité alimentaire et développement agricole durable (axe 3 du PDES)								
Domaine de coopération. Résilience : Sécurité alimentaire et nutritionnelle, Gestion environnementale, Prévention et gestion des risques et catastrophes								
Effets	**Indicateurs**	**Référence**	**Cible**	**Moyens de vérification**	**Hypothèses et Risques**	**Rôle des Partenaires**	**Agences**	**Montant**
des risques/ catastrophes, la gestion durable de l'environnement et de la sécurité alimentaire						**Société civile** Plaidoyer et mise en œuvre Veille citoyenne **Autres partenaires** appui technique et financier.		
	2.2 Taux moyen d'exécution financière des projets et programmes de la politique nationale sur la gestion durable de l'environnement, et de la promotion de l'accès aux services énergétiques modernes	Taux d'exécution Politique Nationale (Non déterminé) Taux d'exécution stratégies sectorielles (Non déterminé)	A déterminer	Rapports CNEDD et Ministères sectoriels				
	2.3 Niveau d'adéquation de la capacité d'intervention des institutions appuyées	Non déterminé	A déterminer	Diagnostic institutionnel Plan de renforcement Revue et évaluation				
Produit 2-1 : Les institutions nationales, régionales et locales disposent de capacités renforcées de gestion environnementale et de mécanismes de financements appropriés pour la gestion durable de l'environnement	**2.1.1** Pourcentage de PDC intégrant la dimension changement climatique	3%	35%	PDC , Rapports MP/AT/DC			PNUD	8 000 000
	2.1.2 Taux de mise en œuvre des recommandations des rapports nationaux sur les accords environnementaux multilatéraux	A déterminer	> 50%	Rapports CNEDD Rapports MHE			AIEA	975 000
	2.1.3 Nombre de cadres au niveau national, régional et local et de personnels d'ONG et d'OCB qui ont une bonne connaissance des questions de risques et opportunités liés aux changements climatiques	Moins de 5%	> 20%	Rapports CNEDD Rapports agrégés des projets environnementaux			UNICEF FAO	500 000 1 000 000

Priorités ou objectifs de développement national : Sécurité alimentaire et développement agricole durable (axe 3 du PDES)								
Domaine de coopération. Résilience : Sécurité alimentaire et nutritionnelle, Gestion environnementale, Prévention et gestion des risques et catastrophes								
Effets	**Indicateurs**	**Référence**	**Cible**	**Moyens de vérification**	**Hypothèses et Risques**	**Rôle des Partenaires**	**Agences**	**Montant**
	2.1.4 Taux de couverture des besoins de financement des projets	Non déterminé	> 40%	Rapports CNEDD Rapports agrégés des projets environnementaux				
	2.1.5 Nombre de stratégies environnementales et de développement durable actualisées	PANLCD aligné à la stratégie décennale; centre d'échange sur la biodiversité mis à jour; stratégie nationale de la biodiversité révisée; Plan d'action national de lutte contre la désertification, Stratégie nationale sur la gestion durable des Terres, 3ème Communication nationale sur les Changements climatiques en cours de finalisation	5 stratégies actualisées d'ici 2018 Protocole de Nagoya ratifié par le Niger Le Niger améliore la gestion des PCB Capacités nationales renforcées pour la mise en œuvre de la convention de Stockholm				PNUE	1 150 000
	2.1.6 Pourcentage de douaniers et de frigoristes formés dans l'identification et le contrôle des substances incriminés	Non déterminé	A déterminer	Communications des donnés et rapport d'activités			PNUE	160 000
Produit 2-2 : Les institutions nationales, régionales et locales notamment le dispositif	**2.2.1** Pourcentage de régions disposant de plan de contingence et de plan de réponse	<100%	100%	Rapports DNPGCCA			PNUD	7 500 000
	2.2.2 Pourcentage de communes disposant de plan de contingence	Non déterminé	A déterminer	Rapports DNPGCCA			ONUDI	750 000

Priorités ou objectifs de développement national : Sécurité alimentaire et développement agricole durable (axe 3 du PDES)								
Domaine de coopération. Résilience : Sécurité alimentaire et nutritionnelle, Gestion environnementale, Prévention et gestion des risques et catastrophes								
Effets	**Indicateurs**	**Référence**	**Cible**	**Moyens de vérification**	**Hypothèses et Risques**	**Rôle des Partenaires**	**Agences**	**Montant**
national (DNPGCA) disposent de capacités appropriées de prévention et de gestion des crises alimentaires et autres catastrophes naturelles	et de plan de réponse **2.2.3** Taux moyen d'exécution des interventions prioritaires du plan de soutien **2.2.4** Taux de prise en charge des personnes affectées	Non déterminé	A déterminer	Rapports DNPGCCA			OIM	250 000
		Non déterminé	A déterminer	Rapports DNPGCCA			UNICEF FAO OMS	1 000 000 1 000 000 3 772 500
Produit 2-3 : Les institutions de vulgarisation nationales, régionales et locales soutenues disposent de capacités renforcées de transfert de compétences pour améliorer la production agro-pastorale et l'état nutritionnel des populations	**2.3.1** Pourcentage de ménages ayant bénéficié de sessions de vulgarisation	Non déterminé	20%	Rapport d'évaluation de programme			FAO	2 000 000
	2.3.2 Pourcentage de ménages ayant bénéficié de sessions d'information sur les bonnes pratiques familiales essentielles dans les zones ciblées	Non déterminé	>50%	Rapport S/E FAO Rapport d'évaluation de programme				
	2.3.3 Pourcentage d'OCB bénéficiaires des champs écoles paysans et pastoraux	Non déterminé	A déterminer	Rapport S/E FAO				

Priorités ou objectifs de développement national : Création des conditions de durabilité d'un développement équilibré et durable ; Promotion du développent social (axe 2 & 5 du PDES)								
Domaine de coopération. Développement social et Capital humain								
Effets	**Indicateurs**	**Référence**	**Cible**	**Moyens de vérification**	**Hypothèses et Risques**	**Rôle des Partenaires**	**Agences**	**Montant**
<u>Effet 3</u> : D'ici à 2018, les populations vulnérables dans les zones d'intervention utilisent de manière accrue les services sociaux de base incluant les systèmes de protection sociale et de maîtrise de la croissance démographique	**3.1** Pourcentage de ménages vulnérables bénéficiant de système de protection sociale	Non déterminé	A déterminer		**<u>Hypothèses</u>** Mise en œuvre des programmes du PDES axés sur les services sociaux de base ; Disponibilité des ressources financières, matérielles et humaines Résolution des conflits armés et de l'insécurité aux frontières ; Adhésion des autorités politiques, coutumières et religieuses à la mise en œuvre de la politique de la population. **<u>Risques</u>** Pesanteurs socio-culturelles	**<u>SNU et BM</u>** Renforcement des capacités (RSS) ; Prévention et lutte contre les maladies ; Appui technique, financier et logistique (équipements et matériels) ; Plaidoyer et communication pour le développement ; Mise en œuvre de projets Suivi/évaluation. **<u>Gouvernement</u>** Coordination, mise en œuvre et suivi des programmes. **<u>Société civile</u>** Plaidoyer et mise en œuvre, Veille citoyenne. **<u>Autres partenaires</u>** Appui technique et financier		
	3.2 Taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié	29.3% (2012)	>50%	Rapport annuel d'exécution du PDS Annuaire statistique Ministère de la Santé				

Priorités ou objectifs de développement national : Création des conditions de durabilité d'un développement équilibré et durable ; Promotion du développent social (axe 2 & 5 du PDES)								
Domaine de coopération. Développement social et Capital humain								
Effets	**Indicateurs**	**Référence**	**Cible**	**Moyens de vérification**	**Hypothèses et Risques**	**Rôle des Partenaires**	**Agences**	**Montant**
	3.3 Taux d'achèvement par Cycle Base I et II et par sexe	Base I : 52 %; G : 60% F : 43% Base II : 10 % G : 12 % F : 8,4% (2010-2011)	À déterminer	Enquêtes EDS/MICS				
	3.4 Indice de parité Filles/garçons dans le primaire	0.8 (2011/12)	1	Annuaire statistique Ministère de l'éducation				
	3.5 Pourcentage de ménages disposant de toilettes	48,25%	58%	Rapport annuel d'exécution du PDS				
	3.6 Taux de prévalence du VIH chez les femmes enceintes	1,7% (2009)	< 1%	Surveillance Sentinelle (SS)				
	3.7 Nombre d'enfants par femme en âge de procréer	7,6	7					
Produit 3-1 : Les populations vulnérables ont accès à des services de santé et des prestations de sécurité sociale de qualité	**3.1.1** Taux de rupture de MEG	0,68% (2010)	0	Annuaires SNIS			UNFPA	28 568 000
	3.1.2 Pourcentage de formations sanitaires disposant de personnel selon les normes	70,5% (2010)	95%	Rapport de mise en œuvre du PDS Enquêtes			AIEA	650 000
	3.1.3 Pourcentage de formations sanitaires disposant de matériel et équipements nécessaire à leur fonctionnement	Non déterminé	95%	Enquête rapports			ONUDI	650 000
	3.1.4 Taux d'accroissement annuel du budget alloué à la gratuité des soins	54% (entre 2010 et 2013)	>15%	Revue des dépenses publiques Lois de règlement			UNICEF	54 275 000
	3.1.5 Taux de consommation du budget alloué à la gratuité des soins	<75%	80%	Revue des dépenses publiques Lois de règlement			BIT	895 640
	3.1.6 Pourcentage de personnes bénéficiant de prestations de sécurité sociale	3%	A déterminer	Rapports FNR CNSS INS			OMS	8 072 500
	3.1.7 Pourcentage de la	Non déterminé	A déterminer	Rapports FNR				

Priorités ou objectifs de développement national : Création des conditions de durabilité d'un développement équilibré et durable ; Promotion du développent social (axe 2 & 5 du PDES)								
Domaine de coopération. Développement social et Capital humain								
Effets	**Indicateurs**	**Référence**	**Cible**	**Moyens de vérification**	**Hypothèses et Risques**	**Rôle des Partenaires**	**Agences**	**Montant**
	population de 60 ans et plus bénéficiant d'une pension			CNSS INS				
	3.1.8 Taux de fréquentation des formations sanitaires	Non déterminé	A déterminer	Annuaire statistique ministère de la Santé				
Produit 3-2: Les populations vulnérables dans les zones d'intervention ont accès à des établissements scolaires disposant d'infrastructures, d'équipements, de matériel pédagogique et didactique, et de ressources humaines adéquates	**3.2.1** Pourcentage d'écoles qui respectent le ratio enseignants/élèves	Non déterminé	70%	Rapports et annuaires statistiques MEN			PAM	44 884 865
	3.2.2 Pourcentage d'enseignants formés dans les ENI	77%	100%	Rapports et annuaires statistiques MEN			UNICEF	38 200 000
	3.2.3 Pourcentage d'écoles respectant les normes en matière d'infrastructures et d'équipements	Non déterminé	A déterminer	Rapports et annuaires statistiques MEN				
	3.2.4 Pourcentage d'écoles rurales disposant de cantines	7%	20%	Rapport et annuaires				
Produit 3-3: Les populations vulnérables disposent de points d'eau modernes et d'infrastructures d'assainissement de base	**3.3.1** Pourcentage de la population rurale ayant accès à l'eau potable	48% (2010)	58%	Rapports et annuaires MHE			UNICEF	11 500 000
	3.3.2 Pourcentage de la population rurale disposant d'infrastructures d'assainissement de base	7%	25%	Rapports et annuaires MHE				
Produit 3-4: Les jeunes/adolescents et les femmes en âge de procréer bénéficient d'informations et de services de prévention et de prise en charge des	**3.4.1** Pourcentage de femmes enceintes bénéficiant de conseil et dépistage du VIH au cours de la CPN	64% (2011)	80%	Rapports, annuaires et enquêtes			UNFPA	3 290 000
	3.4.2 Pourcentage de formations sanitaires offrant des services de SRAJ et de PTME	74%	> 80%	Données de routine SIDA, enquêtes			UNICEF	1 000 000

Priorités ou objectifs de développement national : Création des conditions de durabilité d'un développement équilibré et durable ; Promotion du développent social (axe 2 & 5 du PDES)								
Domaine de coopération. Développement social et Capital humain								
Effets	**Indicateurs**	**Référence**	**Cible**	**Moyens de vérification**	**Hypothèses et Risques**	**Rôle des Partenaires**	**Agences**	**Montant**
maladies								
	3.4.3 Proportion de jeunes/adolescents ayant des connaissances adéquates sur la prévention du sida	13% G : 14 % F : 12%	70%	Enquêtes			OMS ONUSIDA	2 845 000 1 200 000
Produit 3-5 : Les structures nationales concernées par la mise en œuvre de la politique nationale de la population appuyées, disposent des capacités renforcées et d'informations appropriées pour la coordination, le plaidoyer et la mise en œuvre de la politique nationale de population	**3.5.1** Pourcentage de régions disposant d'un mécanisme fonctionnel de mise en œuvre de la DPP	0	A déterminer	Rapports de suivi et revues annuelles			UNFPA	2 230 000
	3.5.2 Taux d'exécution des interventions prioritaires de la DPP	Non déterminé	100%	Rapports de suivi et revues annuelles				
	3.5.3 Adoption et mise en œuvre de lois pour la protection des jeunes filles contre le mariage précoce	% de mariages précoces	< 20%	Rapport de suivi				
	3.5.4 Nombre d'enquêtes et d'études réalisées sur l'état, la structure et la dynamique de la population	Non déterminé	Au moins 1 par an	INS				
	3.5.5 Taux d'exécution du plan d'action d'appui à la politique de population	Non déterminé	> 50%	Rapports MP/PF/PE				

Priorités ou objectifs de développement national : Création des conditions de durabilité d'un développement équilibré et durable ; Promotion du développent social (axe 2 & 5 du PDES)								
Domaine de coopération. Développement social et Capital humain								
Effets	**Indicateurs**	**Référence**	**Cible**	**Moyens de vérification**	**Hypothèses et Risques**	**Rôle des Partenaires**	**Agences**	**Montant**
Produit 3-6 : Les leaders religieux et coutumiers et les OSC disposent de capacités renforcées pour la mobilisation sociale en faveur des pratiques favorables à la maîtrise de la croissance démographique	**3.6.1** Nombre de campagnes de mobilisation sociale menées par année	Non déterminé	A déterminer	Revues annuelles et rapports de progrès			UNFPA	1 037 000
	3.6.2 Taux de prévalence contraceptive moderne	12.2 % (2012)	30%	Rapport de suivi				
Produit 3-7 : Les communautés et les services ont des capacités renforcées pour l'enregistrement des faits d'état civil et la protection des enfants et des femmes contre toutes formes d'abus et de violences	**3.7.1** Taux de couverture des services d'état civil	31%	50%	Rapport annuel Direction de l'état civil			UNICEF	14 600 000
	3.7.2 Taux d'enregistrement des naissances dans les délais légaux	55%	au moins 75%	Rapport annuel Direction de l'état civil				
	3.7.3 Pourcentage de départements disposant de services éducatifs judiciaires et préventifs (SEJUP)	48%	60%	Rapport annuel Direction protection de l'enfant				
	3.7.4 Pourcentage de départements disposant de comité opérationnel de lutte contre les violences faites aux enfants et aux femmes	Non déterminé	A déterminer	Rapport annuel Direction protection de l'enfant				

Priorités ou objectifs de développement national : Consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques ; Création des conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif (axe 1 & 2 du PDES)							
Domaine de coopération. Gouvernance, paix, sécurité							
Effets	**Indicateurs**	**Référence**	**Cible**	**Moyens de vérification**	**Hypothèses et Risques**	**Rôle des Partenaires**	**Agences Montant**
<u>Effet 4</u> : D'ici à 2018, les institutions nationales et locales, les OSC et les groupes ciblés appliquent les principes de bonne gouvernance et de consolidation de l'Etat de droit	**4.1** Pourcentage des institutions démocratiques clés disposant d'un programme d'activités opérationnel (AN, Médiateur, CSC, CNDP, Cour Constitutionnelle, CNDHLF, Cour des Comptes, HACP, CNDS, Haut Conseil de la République, CESOC) et taux de mise en œuvre	45,4% (5/11)	100% (11/11)	Rapports d'activités des institutions	**<u>Hypothèses</u>** Mise en œuvre des programmes du PDES relatifs à la Gouvernance ; Disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles adéquates. **<u>Risques</u>** Instabilité sociopolitique nationale/sous régionale ; Mise en œuvre inefficace du Programme de Réforme de la Gestion des Finances Publiques. Absence de consensus sur le fichier électoral.	**<u>SNU et FMI :</u>** Appui-conseils (gouvernance démocratique/processus électoraux, gouvernance économique, assistance judiciaire, décentralisation) ; Contribution financière ; Plaidoyer ; Sensibilisation ; Mobilisation des ressources ; Mise en œuvre des projets ; Suivi/évaluation. **<u>Institutions nationales</u> :** Planification ; Contribution technique ; Contribution financière ; Plaidoyer ; Sensibilisation. **Société Civile :** Veille citoyenne ; Plaidoyer, sensibilisation, information.	
	4.2 Pourcentage des dépenses sectorielles prises en compte dans le CDMT global	60% (2007)	100%	Rapports annuels de mise en œuvre du PDES			

Priorités ou objectifs de développement national : Consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques ; Création des conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif (axe 1 & 2 du PDES)								
Domaine de coopération. Gouvernance, paix, sécurité								
Effets	**Indicateurs**	**Référence**	**Cible**	**Moyens de vérification**	**Hypothèses et Risques**	**Rôle des Partenaires**	**Agences**	**Montant**
Produit 4-1 : Les institutions nationales et locales disposent d'outils pour la planification, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des politiques publiques sensibles au genre	**4.1.2** Pourcentage de stratégies sectorielles accompagnées d'un dispositif de S/E opérationnel	ND	100%	Rapports annuels du PDES Rapports annuels de revue du PDES Rapports d'activité des agences			PNUD	2 500 000
	4.1.3 Taux moyen d'exécution des enquêtes prévues dans la stratégie nationale de développement de la statistique pour le suivi des objectifs de développement (EDSN MICS, Pauvreté, RGPH, Emplois secteurs informels, Vulnérabilité, Nutrition, Gouvernance)	1	7	Rapport annuel sur l'état de la statistique/INS/CNS Rapports de mise en œuvre du PDES			UNICEF	1 000 000
	4.1.4 Niveau d'évolution dans la mise en place de cadres et outils de veille et de suivi de l'utilisation transparente des ressources financières des secteurs minier et pétrolier	Un EITI existant	Adoption charte bonne gouvernance	Rapports gouvernementaux; Rapport OSC (ROTAB)			UNFPA	1 010 000
Produit 4-2 : Les Institutions chargées des élections disposent de capacités pour gérer efficacement les processus électoraux et organiser des scrutins conformes aux standards nationaux et internationaux	**4.2.1** Taux de participation aux élections présidentielles (désagrégé par sexe)	50% global (moyenne tours 1 et 2)	70%	Rapport d'évaluation des processus électoraux (Ministère de l'Intérieur/CENI/ SNU)			PNUD	9 000 000
	4.2.2 Taux de représentativité de femmes dans les instances de prise de décision (AN, Gouvernement, Conseils communaux)	12% (AN) 21,7% (Gouvernement) 17,9% (Commune) (2008)	25% Supérieur à 25% 30%	Rapports annuels d'activités MP/PF/PE				

Priorités ou objectifs de développement national : Consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques ; Création des conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif (axe 1 & 2 du PDES)								
Domaine de coopération. Gouvernance, paix, sécurité								
Effets	**Indicateurs**	**Référence**	**Cible**	**Moyens de vérification**	**Hypothèses et Risques**	**Rôle des Partenaires**	**Agences**	**Montant**
Produit 4-3 : Les institutions nationales disposent de capacités de formulation et de mise en œuvre de lois et plans d'actions pour la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit	**4.3.1** Pourcentage des textes de lois/politiques formulés en conformité avec les engagements internationaux et adoptés	Non déterminé	100%	Ministère de la Justice/Ministère de la Population, Promotion de la Femme et Protection de l'enfant/Journal officiel			UNFPA	610 000
	4.3.2 Nombre de rapports alternatifs de la société civile sur les Droits de l'Homme	0	10	Rapports annuels de la société civile/DONGAD/MPAT/DC et MI/SP/D/AR			PNUD	5 350 000
	4.3.3 Taux d'exécution financière du Plan d'action national des droits de l'Homme	0%	> 50%	Rapport d'exécution du Plan D'action des droits de l'Homme par le Ministère de la Justice			OIM	200 000
	4.3.4 Nombre de rapports adoptés par les organes des traités et procédures spéciales des Nations Unies	7	15	Site web de l'OHCHR Rapports des Comités des Droits de l'Homme des Nations Unies			UNICEF	8 000 000
Produit 4-4 : Les collectivités territoriales ciblées disposent de compétences et d'outils de gestion pour leur développement	**4.4.1** Pourcentage de communes disposant de PDC répondant aux normes	74% (197/266 en 2009)	100%	Rapports MP/AT/DC			UNFPA	430 000
	4.4.2 Pourcentage des domaines de compétence ayant fait l'objet de transfert au niveau des collectivités	Non déterminé	Transfert d'au moins 50% des compétences (8/16 compétences)	Rapports Ministère en charge de la décentralisation et de la tutelle des collectivités territoriales (DGDD & DGATCL)			PNUD UNHABITAT UNCDF	5 700 400 600 000 2 475 548

Priorités ou objectifs de développement national : Consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques ; Création des conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif (axe 1 & 2 du PDES)								
Domaine de coopération. Gouvernance, paix, sécurité								
Effets	**Indicateurs**	**Référence**	**Cible**	**Moyens de vérification**	**Hypothèses et Risques**	**Rôle des Partenaires**	**Agences**	**Montant**
	4.4.3 Taux d'exécution des interventions prioritaires du PDC	Non déterminé	80%	Rapports annuels DGAT/DC/MP/AT/DC			UNICEF	2 000 000
	4.4.4 Pourcentage des régions disposant d'outils de planification et de suivi des programmes de développement	Non déterminé	100%	Rapports annuels du MP/AT/DC Rapports de l'Association des régions du Niger				
<u>Effet 5</u> : D'ici à 2018, les institutions nationales et locales appuyées et les communautés ciblées assurent la sécurité des biens et des personnes et le fonctionnement des mécanismes de consolidation de la paix	**5.1.** Taux de réduction des conflits dans les zones à risque	Non déterminé	100%		**<u>Hypothèses</u>** Engagement du Gouvernement à mettre les moyens en faveur de la mise en œuvre intégrale des orientations de la SDS ; Nouvelles orientations stratégiques en matière de sécurité (SDS) ; Coordination/ Harmonisation des interventions SNU ; Forte implication et engagement des OSC dans le processus paix-sécurité ; Engagement du gouvernement à mettre en œuvre			

Priorités ou objectifs de développement national : Consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques ; Création des conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif (axe 1 & 2 du PDES)							
Domaine de coopération. Gouvernance, paix, sécurité							
Effets	**Indicateurs**	**Référence**	**Cible**	**Moyens de vérification**	**Hypothèses et Risques**	**Rôle des Partenaires**	**Agences Montant**
					ses engagements en matière d'intégration régionale. **<u>Risques :</u>** Risques sécuritaire liés aux tensions dans les pays limitrophes ; Risques liés aux conflits potentiels internes.		
	5.2 Pourcentage de structures nationales en charge de la paix disposant de mécanismes opérationnels de prévention et gestion de conflits mises en place	Non déterminé	100%	Rapport annuel de revue du PDES ; Rapports d'activités des Agences			
Produit 5-1 : Les structures nationales et locales en charge de la paix et de la sécurité disposent des outils et moyens pour accomplir leur mission	**5.1.1** Pourcentage de structures disposant d'un programme opérationnel en matière de gestion de conflits et de consolidation de la paix	Non déterminé	100%	Rapport d'activités/HACP/ Rapport CNCCAI/ Rapport SP/SDS Rapport d'activités Médiateur Rapports CNDP Rapport d'activités de la DGPN			PNUD 8 000 000 OIM 300 000

Priorités ou objectifs de développement national : Consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques ; Création des conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif (axe 1 & 2 du PDES)								
Domaine de coopération. Gouvernance, paix, sécurité								
Effets	**Indicateurs**	**Référence**	**Cible**	**Moyens de vérification**	**Hypothèses et Risques**	**Rôle des Partenaires**	**Agences**	**Montant**
Produit 5-2 : Le Gouvernement dispose d'une stratégie de coopération transfrontalière incluant un mécanisme d'investissement, de soutien aux initiatives transfrontalières de développement local	**5.2.1** Une Aire pilote d'intervention identifiée et prise en compte dans le programme IIR Sahel Téra et Tillabéry	0	1	Rapport d'exécution LOBI			UNCDF	1 819 000
Produit 5-3 : Les organisations de la société civile, les médias, les leaders d'opinion, les jeunes et les femmes soutenus disposent de capacités de gestion des conflits et de consolidation de la paix	**5.3.1** Pourcentage de structures disposant d'un plan d'action opérationnel	Non déterminé	A déterminer				PNUD	10 000 000
	5.3.2 Pourcentage d'organisations de femmes et de jeunes disposant d'un plan d'action opérationnel	Non déterminé	A déterminer				BIT UNICEF	1 200 000 2 000 000

Priorités ou objectifs de développement national : Consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques ; Création des conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif (axe 1 & 2 du PDES)								
Domaine de coopération. Gouvernance, paix, sécurité								
Effets	**Indicateurs**	**Référence**	**Cible**	**Moyens de vérification**	**Hypothèses et Risques**	**Rôle des Partenaires**	**Agences**	**Montant**
Produit 5-4 : Le système national de statistique dispose de capacités adéquates pour produire à temps, et de manière désagrégée des données pour la planification et le suivi de la mise en œuvre du PDES et des politiques de développement	**5.4.1** Niveau de qualité des statistiques disponibles dans les secteurs clés	Non déterminé	A déterminer	Publications INS			PNUD UNICEF	2 200 000 5 000 000
Produit 5-5 : Le dispositif de partenariat et de coordination de la mise en œuvre du PDES est fonctionnel et permet une bonne mobilisation des ressources.	**5.5.1** Taux de mobilisation des ressources	Non déterminé	A déterminer	(MP/AT/DC)			PNUD	2 250 000
	5.5.2 Taux d'exécution des recommandations du Comité Gouvernement /PTF	Non déterminé	A déterminer	(MP/AT/DC)			UNICEF	1 000 000
	5.5.3 Taux d'absorption des ressources	Non déterminé	A déterminer	(MP/AT/DC)				

Annexe 2 : Calendrier de Suivi et d'Evaluation de l'UNDAF 2014-2018

	2014	2015	2016	2017	2018
Enquêtes/Etudes					
Enquête sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire[10]	X	X	X	X	X
Enquête SMART[11]	X	X	X	X	X
Enquête EDSN-MICS			X	X	
Enquête ENBC				X	
Enquête sur la satisfaction des usagers du service public	X	X			
Appui à l'analyse approfondie des données du recensement et des enquêtes (monographies, analyses thématiques…)	X	X	X	X	X
Etudes sur : les interrelations entre croissance démographique et insécurité alimentaire, la résilience,…	X	X	X	X	X
Renforcement des Systèmes Nationaux de Suivi					
Appui à la consolidation et à l'utilisation de la base de données NIGERINFO y	X	X	X	X	X

[10] Revoir le questionnaire de l'enquête sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire pour une meilleure prise en compte des besoins d'information pour le suivi de l'effet et des produits de l'UNDAF sur la résilience

[11] Intégrer dans le questionnaire de l'enquête SMART les indicateurs de suivi des produits relatifs à la prévention de la malnutrition

compris au niveau sectoriel et régional					
Appui au suivi de la mise en œuvre des conventions internationales et traités (CDE, CEDEF, CIPD….)	X	X	X	X	X
Appui à l'élaboration des rapports de suivi des OMD et de l'agenda post 2015	X	X	X	X	X
Appui au renforcement des systèmes nationaux d'informations au niveau sectoriel	X	X	X	X	X
Revues					
Revues annuelles de l'UNDAF[12]	X	X	X	X	X
Appui aux revues annuelles du PDES	X	X			
Appui aux revues annuelles des programmes sectoriels d'éducation et de santé…	X	X	X	X	X
Evaluations					
Evaluation UNDAF				X	
Renforcement des capacités en matière de suivi et d'évaluation					
Formation des cadres nationaux en suivi et évaluation et en Gestion axée sur les	X	X	X	X	X

[12] La revue annuelle de l'UNDAF en 2016 sera considérée comme une revue à mi-parcours pour intégrer l'agenda post-2015 et le nouveau plan stratégique national de développement économique et social

résultats					
Appui à la mise en œuvre de la politique nationale d'évaluation	X	X	X	X	X
Gestion et partage des connaissances					
Appui à la diffusion et au partage des résultats d'études, d'évaluation et d'enquêtes	X	X	X	X	X
Documentation des bonnes pratiques et leçons apprises de la mise en œuvre de l'UNDAF	X	X	X	X	X

Annexe 3 : Liste des Participants aux travaux de formulation de l'UNDAF

3.1. Liste des membres du Comité Technique Inter-Agences (CTIA)

INSTITUTIONS	NOMS ET PRENOMS	ADRESSE E – MAIL
Conseiller Economique PNUD, Président du CTIA	Mansour Ndiaye	Mansour.ndiaye@undp.org
CEA/BSR-AO	Joseph Foumbi	jfoumbi@uneca.org
FAO	Amadou Saley	Amadou.saley@fao.org
FMI	Chayabou Abdou	cabdou@imf.org
OMS	Bizo Moussa	bizom@ne.afro.who.int
PAM	Maureen Forsythe	maureen.forsythe@wfp.org
PNUD	Victor Womitso	Victor.womitso@undp.org
UNFPA	Hassane Ali	Hassane@unfp.org
UNICEF	Isselmou Ould Boukhary	iboukhary@unicef.org
OCHA	Vedaste Kalima	Vedaste.kalima@un.org
ONUSIDA	Adamou Dambagi	dambagia@unaids.org
Unité de Coordination	Bibata Dillé-Sabo	Bibata.dille@undp.org
Unité de Coordination	Kadidiatou Amadou Alkaly	Kadidiatou.alkaly@undp.org

3.2. Membres des groupes de travail sur les Domaines de Coopération et Effets UNDAF

DC 1. Résilience

Nom et Prénoms	Structures	Adresses
Ibro Adamou	DGEEF (MHE)	ibroadamou@yahoo.fr
Mme ISSA Hamsatou	UNEDD	hamsatou19@gmail.com
Amadou Seydou	HCI3N	amaseydou@yahoo.fr
Lokoko Abdou	CCOAD	lokokoabdou@yahoo.fr
Mme Gado Haouaou	MUL/A	haouaouzakaria2010@yahoo.fr
Boubacar Amadou	ME/P	bouba_amadou2007@yahoo.fr
Seyboune Abdoulaye	R/SGA/TILLABERY	aseyboune@yahoo.fr
Garba Hamissou	MH/E	garba_h283@yahoo.fr

DC 2. Développement du Capital humain

Hamidou sadou	MM/DI	s.hamidou2003@yahoo.fr
Mme ousmane aichatou	MFP/E	a.seyni@yahoo.fr
Djibril Adamou	MFP/E	adamdjib@yahoo.fr
Abdoullaye O. Danni	INS NIGER	abdouldan@yahoo.fr
Mme Abdou Hadizatou	MP/AT/DC	abdou.hadizatou@yahoo.fr
Dr Yaroh Asma	MSP	asma_adam@yahoo.fr
Oumarou Bagourme	MFP/T	mfptdep2012@yahoo.fr
Sekou Mara	CONGAFEN	msekou53@yahoo.fr
Ousseini Hima	Gouvernorat Agadez	ousseini58@yahoo.fr
Soumama Adamou	DGP/MP/PF/PE	soumana_a_2000@yahoo.fr
Abdoulaye Masouroune	MCNTI	Abdoulaye_massouroune@yahoo.fr
Ibrahima Boubacar	CONAFE	hima_issa@yahoo.fr
Abdoulwahab Doudou	CISLS	abdoulwahabdoudou@yahoo.fr
Khamada Baye	DEP/MHE	khamadabaye@yahoo.fr

DC 3. Gouvernance, Paix et Sécurité

Seyni Djibo	CNOJ/CCOAD	djiboseyni@yahoo.fr
Issa Moussa	Gouvernorat ZINDER	Issa_moussa@yahoo.fr
Mahaman Amadou Roufai	ONDPH-NIGER	amadouroufai@yahoo.fr
Dourahamane Djermakoye	CNDP/Cab.PM	Dourahamane_djermakoye@yahoo.fr
Boukari Oussouman	ENAM	Boukari.assouman@yahoo.fr
Amadou Moussa	MCA NIGER	amadoumoussakeita@yahoo.fr
Ide Hamidou	MP/AT/DC	idhamidou@yahoo.fr
Itina Salifou	MFP/E	Itina_salifou@yahoo.fr
Kimba Amadou Zouera	DEP/MF	kimbaamadouzouera@yahoo.fr
Moussa Ibrahim	Gouvernorat Tahoua	Moussa_ibrahim@yahoo.fr
Mainassara Assouman	MP/AT/DC/DP	assouman.mainassara@gmail.com
Seydou Yaye	MP/AT/DC	seydou.yaye@yahoo.fr
Saidou Halidou	MI/SP/D/AR/DGDD	halidou_saidou@yahoo.fr
Hassane Lawel Legomi	DRP/AT/DC	lelegomihassane@yahoo.fr
Ali Abdoulkarim	MP/AT/DC	karim-ali92@yahoo.fr